
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Fribourg 2018

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	6
2.1	Infractions selon la loi.....	6
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	6
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	7
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	7
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	7
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	8
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
2.3	Infractions selon la répartition géographique	10
2.3.1	Code pénal (CP)	10
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	10
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	11
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	11
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	12
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	13
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	13
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	16
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	16
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	17
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	18
2.4	Prévenus selon la loi	19
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	19
2.4.2.1	Code pénal (CP)	19
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	20
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	20
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	21
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	22
2.4.4.1	Code pénal (CP)	22
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	23
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
2.4.5.1	Code pénal (CP)	24
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	24
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	25
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	25
3	Partie détaillée.....	26
3.1	Infractions de violence.....	26
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27

3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	28
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	28
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	28
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	29
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	29
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	29
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	30
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	31
3.2	Violences domestiques.....	32
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	32
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions.....	33
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	34
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	35
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	35
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	35
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	36
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	37
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	37
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	38
3.5	Brigandage.....	39
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	39
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	39
3.6	Vol.....	40
3.6.1	Répartition selon le type de vol	40
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	40
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	41
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé.....	41
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	42
3.7	Vol de véhicule.....	43
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	43
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	43
3.8	Dommmages à la propriété.....	44
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	44
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	44
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	45
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	46
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	47
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	48
3.9.3.1	Consommation par substances	49
3.9.3.2	Trafic par substances	50
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	50
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	50
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	51
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	52
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53

3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	54
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
4	Évolution	56
4.1	Tableaux	56
4.1.1	Infractions selon la loi	56
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	57
4.1.3	Code pénal: infractions par district	58
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	59
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	60
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	62
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
4.1.11	Infractions de violence	65
4.1.12	Infractions de violence domestique	66
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	67
4.2	Graphiques	68
4.2.1	Infractions selon la loi	68
4.2.2	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
4.2.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	69
4.2.4	Infractions contre le patrimoine	70
4.2.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	70
5	Glossaire méthodologique	71
5.1	Introduction	71
5.2	Définitions	71
5.2.1	Le cas/l'affaire.....	71
5.2.2	L'infraction.....	71
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	71
5.2.4	La personne lésée	71
5.2.5	La population résidante permanente	71
5.2.6	Etat des communes	72
5.3	Principes d'exploitation des données	72
5.3.1	Statistique de sortie	72
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	72
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	72
5.4	Chiffres clés	72
5.4.1	Chiffres absolus	72
5.4.2	Chiffres relatifs.....	72
5.4.3	Graphiques	73
6	Index des tableaux	74
7	Index des figures	75

1 Introduction

Un commentaire de 1 à 2 pages est prévu comme introduction aux données de la publication annuelle. Celui-ci met en évidence les chiffres les plus importants de l'année écoulée, résume les points principaux permanents et indique l'évolution constatée.

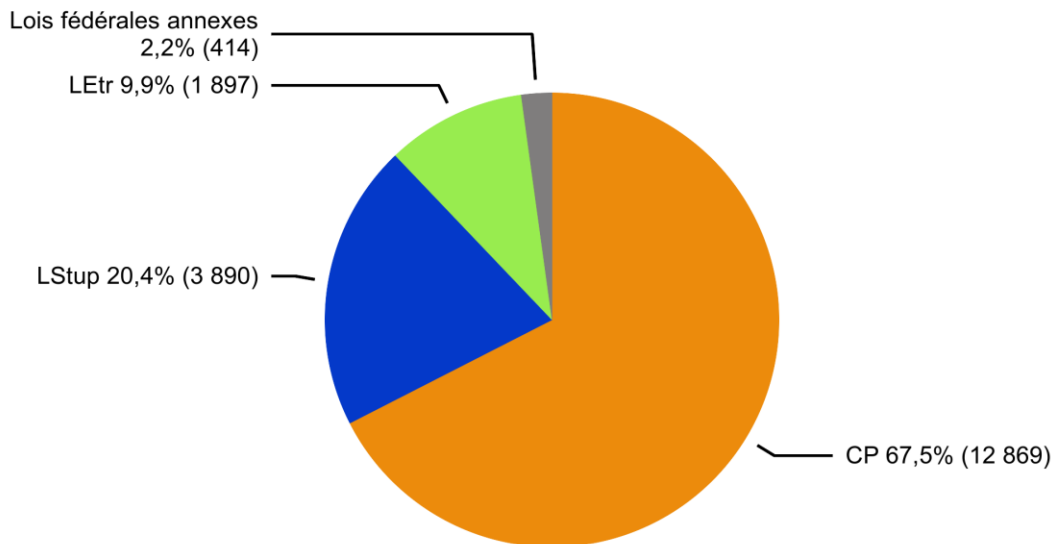
L'OFS rédigera le commentaire pour la diffusion nationale, tandis que les commentaires pour les statistiques annuelles cantonales seront effectués par les cantons concernés.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 414 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2018. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	12 924	43,3%	12 869	42,1%	0%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	3 048	98,3%	3 890	98,5%	28%
Loi sur les étrangers (LEtr)	1 858	100,0%	1 897	100,0%	2%
Autres lois fédérales annexes	372	88,4%	414	88,2%	11%

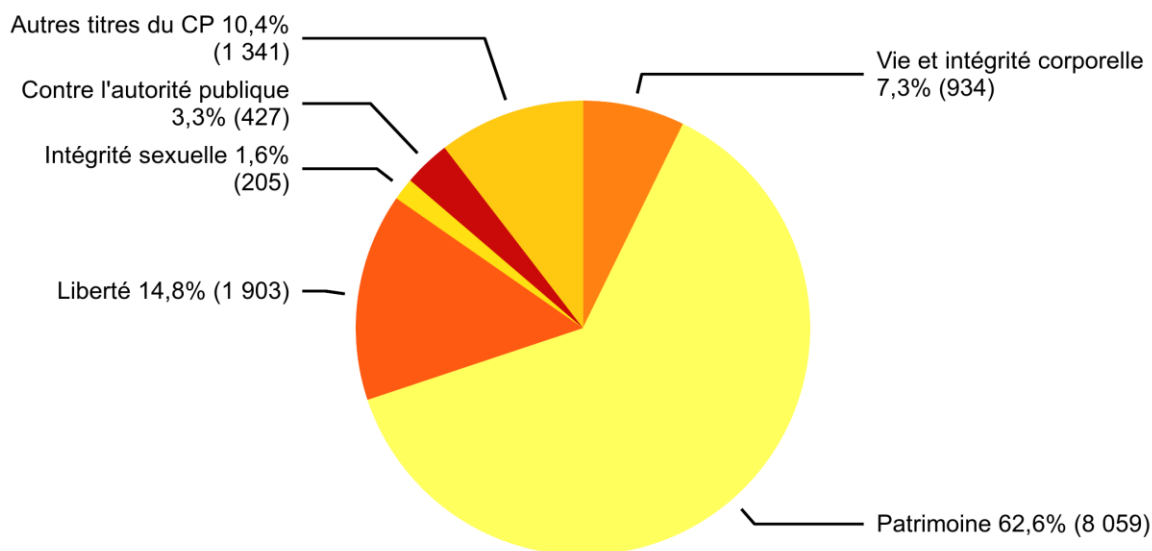
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

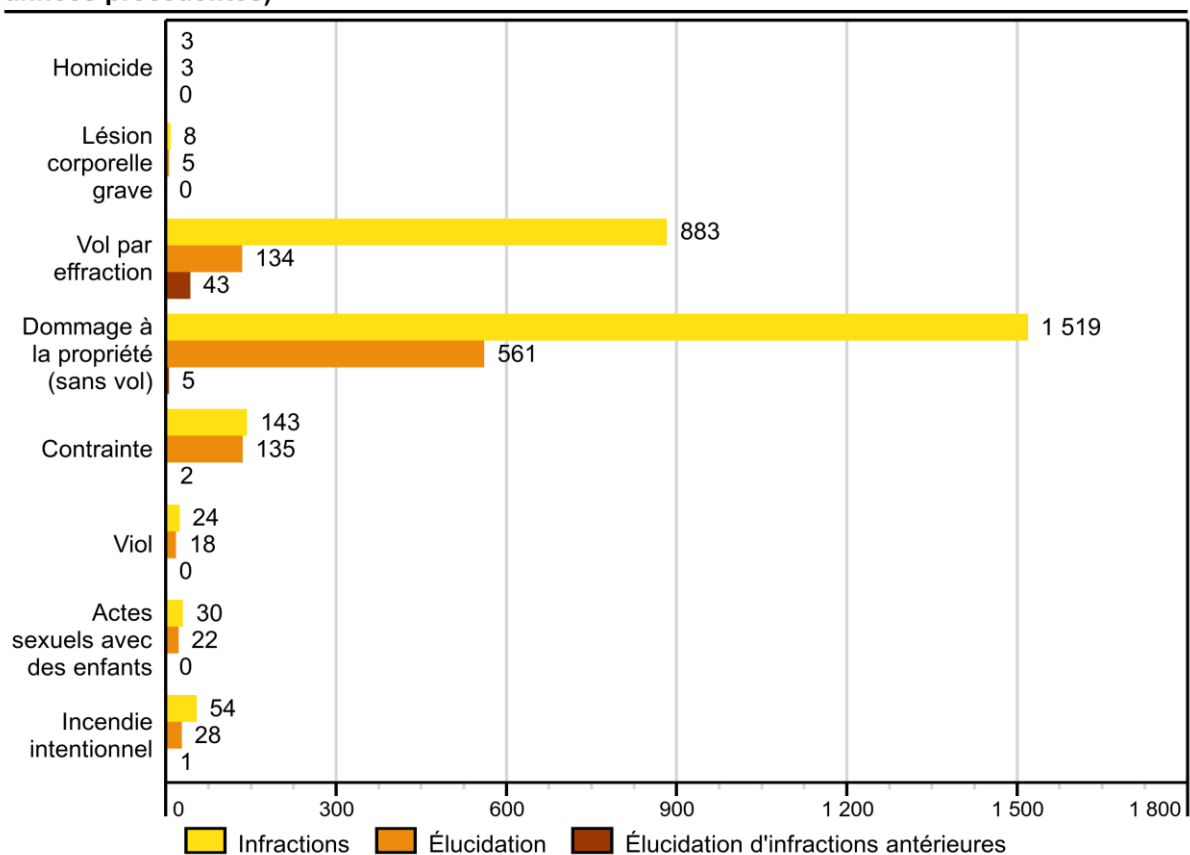
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	12 924	43,3%	12 869	42,1%	0%
Total vie et intégrité corporelle	888	89,8%	934	88,3%	5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	100,0%	1	100,0%	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	75,0%	8	62,5%	-33%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	329	89,4%	335	89,9%	2%
Total patrimoine	8 129	27,0%	8 059	26,4%	-1%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 301	23,8%	3 271	27,0%	-1%
dont vol par effraction	831	19,0%	883	15,2%	6%
dont vol à l'arrachée	17	41,2%	7	57,1%	-59%
Vol de véhicule (Art. 139)	1 076	5,3%	1 028	2,9%	-4%
Brigandage (Art. 140)	33	45,5%	33	81,8%	0%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 605	42,6%	1 519	36,9%	-5%
Escroquerie (Art. 146)	426	31,5%	480	27,3%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	52,2%	38	26,3%	65%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	8	87,5%	14	85,7%	75%
Total honneur, domaine secret ou privé	844	82,6%	817	79,2%	-3%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	142	73,9%	167	68,3%	18%
Total liberté	1 766	48,1%	1 903	46,9%	8%
Menaces (Art. 180)	423	86,8%	452	88,5%	7%
Contrainte (Art. 181)	119	88,2%	143	94,4%	20%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	13	100,0%	0	–	-100%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	17	64,7%	18	94,4%	6%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	175	68,6%	188	67,6%	7%
Total intégrité sexuelle	214	86,9%	205	85,4%	-4%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	36	77,8%	30	73,3%	-17%
Viol (Art. 190)	33	87,9%	24	75,0%	-27%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	83,3%	11	81,8%	83%
Pornographie (Art. 197)	37	89,2%	58	98,3%	57%
Total danger collectif	173	28,9%	185	27,6%	7%
Incendie intentionnel (Art. 221)	52	57,7%	54	51,9%	4%
Total autorité publique	490	98,8%	427	99,8%	-13%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	154	98,7%	143	100,0%	-7%
Total administration de la justice	91	86,8%	91	94,5%	0%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	40	92,5%	38	94,7%	-5%
Autres infractions du Code pénal	329	79,0%	248	77,8%	-25%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

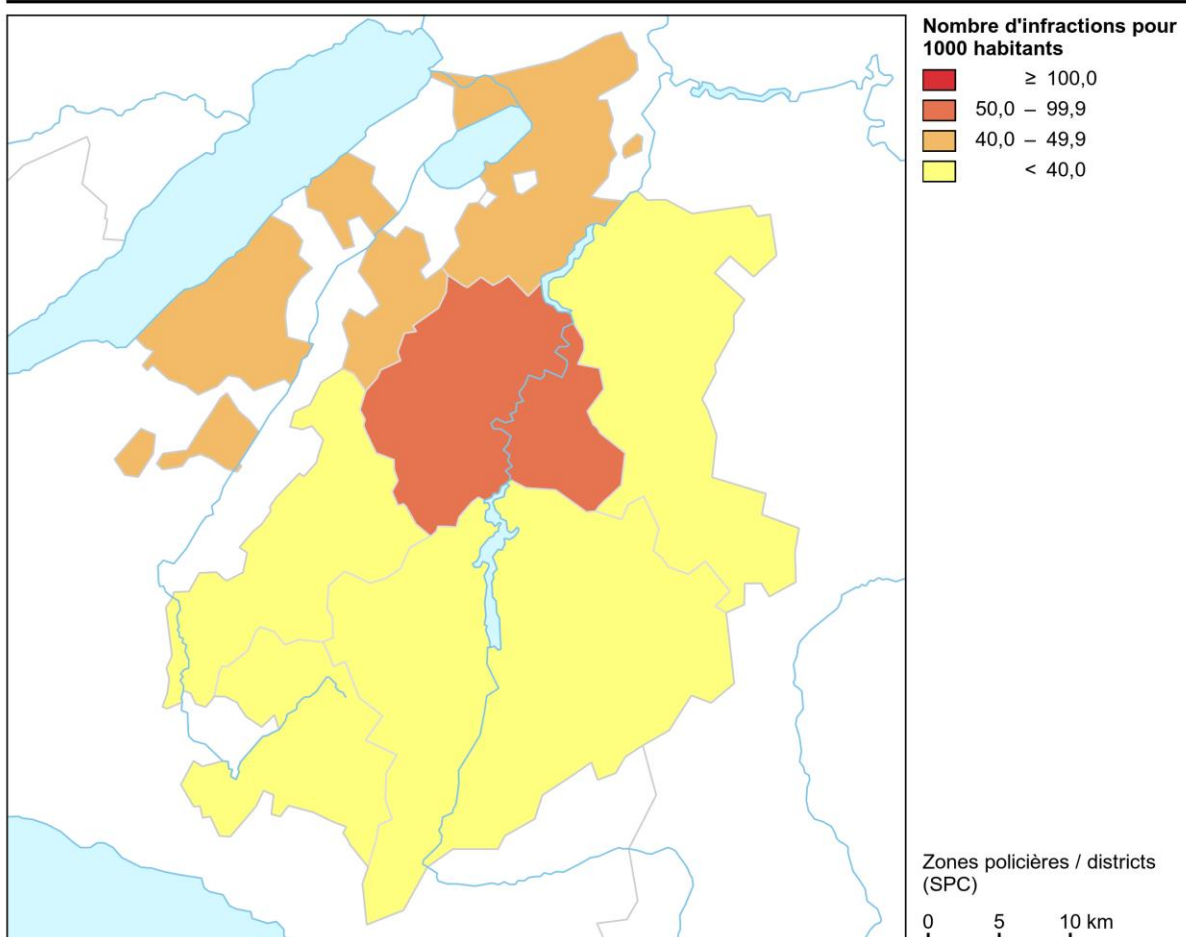
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

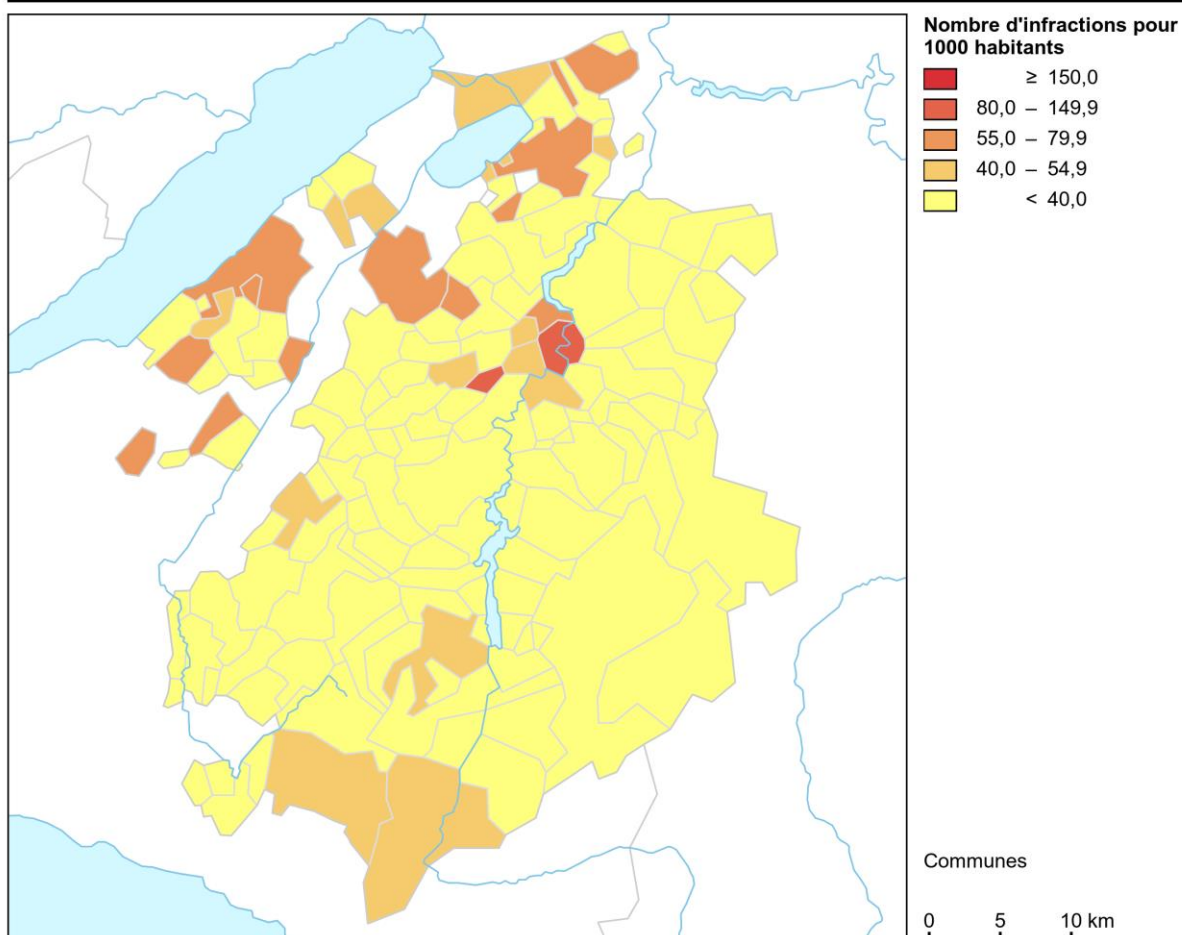
	2017			2018			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	5 805	105 631	55,0	5 961	105 931	56,3	3%
La Gruyère	2 356	53 652	43,9	1 975	54 431	36,3	-16%
Sense	959	43 409	22,1	779	43 691	17,8	-19%
See / Lac	1 336	35 835	37,3	1 489	36 314	41,0	11%
La Broye	1 305	31 676	41,2	1 550	32 246	48,1	19%
La Glâne	685	23 628	29,0	528	24 063	21,9	-23%
La Veveyse	466	18 083	25,8	573	18 398	31,1	23%
Inconnu FR	12	-	-	14	-	-	17%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	3 537	38 829	91,1	3 469	38 521	90,1	-2%
Bulle	1 334	22 523	59,2	1 142	22 709	50,3	-14%
Villars-sur-Glâne	458	12 128	37,8	560	12 114	46,2	22%
Estavayer	486	9 434	51,5	529	9 494	55,7	9%
Murten	429	8 168	52,5	484	8 222	58,9	13%
Marly	316	8 185	38,6	342	8 201	41,7	8%
Düdingen	268	7 825	34,2	241	7 823	30,8	-10%
Gibloux	141	7 236	19,5	158	7 306	21,6	12%
Châtel-Saint-Denis	252	6 528	38,6	316	6 723	47,0	25%
Wünnewil-Flamatt	154	5 470	28,2	159	5 558	28,6	3%
Belmont-Broye	244	5 402	45,2	365	5 425	67,3	50%
Courtepin	164	5 398	30,4	173	5 416	31,9	5%
Romont (FR)	273	5 204	52,5	242	5 304	45,6	-11%
Kerzers	222	4 911	45,2	279	5 020	55,6	26%
Gurmels	79	4 181	18,9	88	4 287	20,5	11%
Schmitten (FR)	59	4 072	14,5	58	4 078	14,2	-2%
Granges-Paccot	258	3 606	71,5	262	3 686	71,1	2%
Mont-Vully	157	3 556	44,2	158	3 601	43,9	1%
Plaffeien	120	3 566	33,7	87	3 601	24,2	-28%
Bösingen	92	3 412	27,0	33	3 430	9,6	-64%
Attalens	73	3 353	21,8	92	3 427	26,8	26%
Tafers	84	3 330	25,2	52	3 354	15,5	-38%
Belfaux	103	3 348	30,8	131	3 338	39,2	27%
Givisiez	202	3 178	63,6	162	3 199	50,6	-20%
Le Mouret	48	3 156	15,2	56	3 134	17,9	17%
Ursy	72	3 030	23,8	36	3 079	11,7	-50%
Broc	87	2 632	33,1	103	2 652	38,8	18%
Riaz	132	2 496	52,9	75	2 627	28,5	-43%
Neyruz (FR)	87	2 587	33,6	76	2 593	29,3	-13%
Corminboeuf	61	2 454	24,9	61	2 563	23,8	0%
Montagny (FR)	93	2 404	38,7	90	2 536	35,5	-3%
Hauterive (FR)	72	2 431	29,6	78	2 513	31,0	8%
Val-de-Charmey	69	2 435	28,3	33	2 477	13,3	-52%
Ueberstorf	16	2 343	6,8	18	2 371	7,6	13%
Vuadens	51	2 296	22,2	87	2 317	37,5	71%
Vuisternens-devant-Romont	55	2 271	24,2	15	2 287	6,6	-73%
Cheyres-Châbles	109	2 222	49,1	81	2 278	35,6	-26%
Gruyères	86	2 194	39,2	51	2 203	23,2	-41%
Siviriez	26	2 214	11,7	31	2 199	14,1	19%
St. Antoni	19	2 044	9,3	14	2 039	6,9	-26%
Autres communes	2 336	89 862	–	2 382	91 369	–	2%

© OFS, Neuchâtel 2019

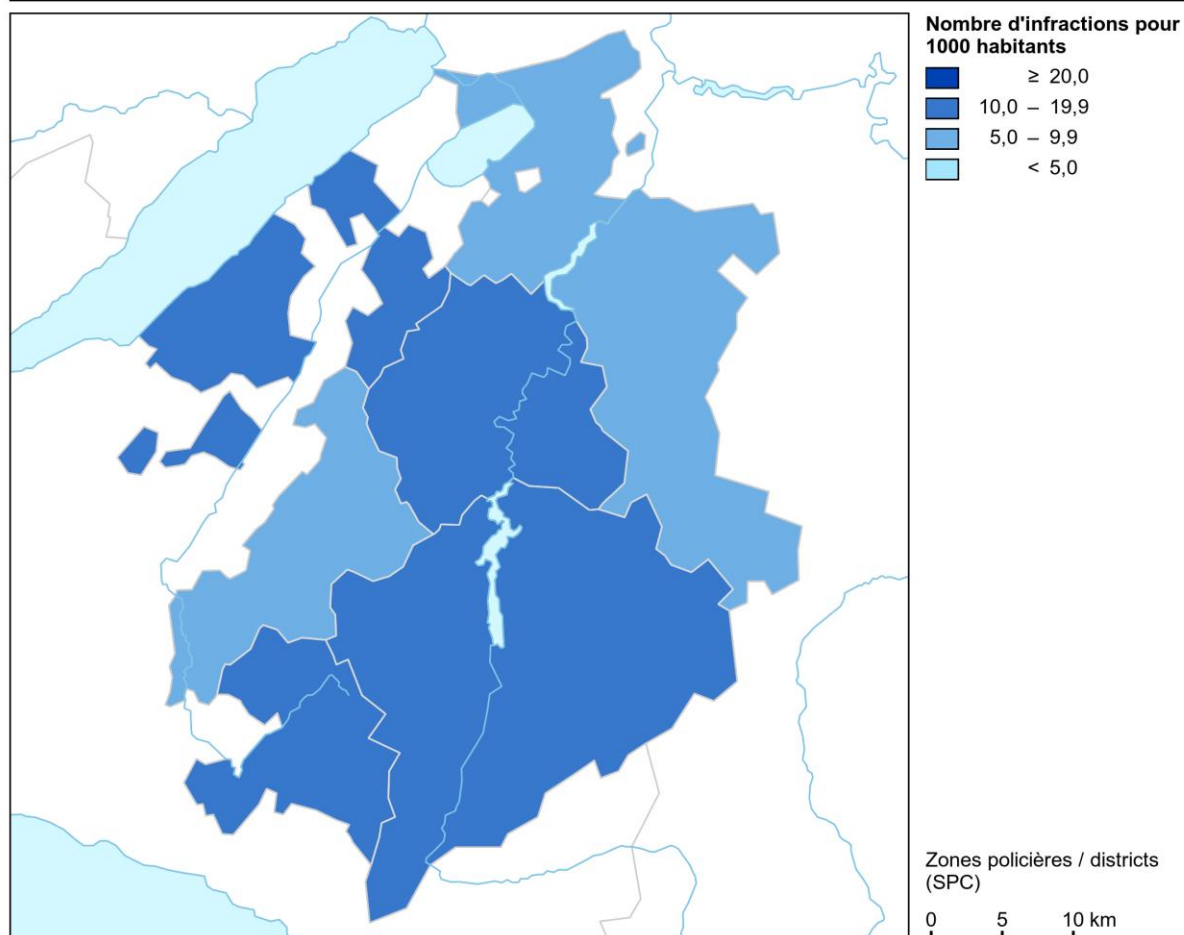
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

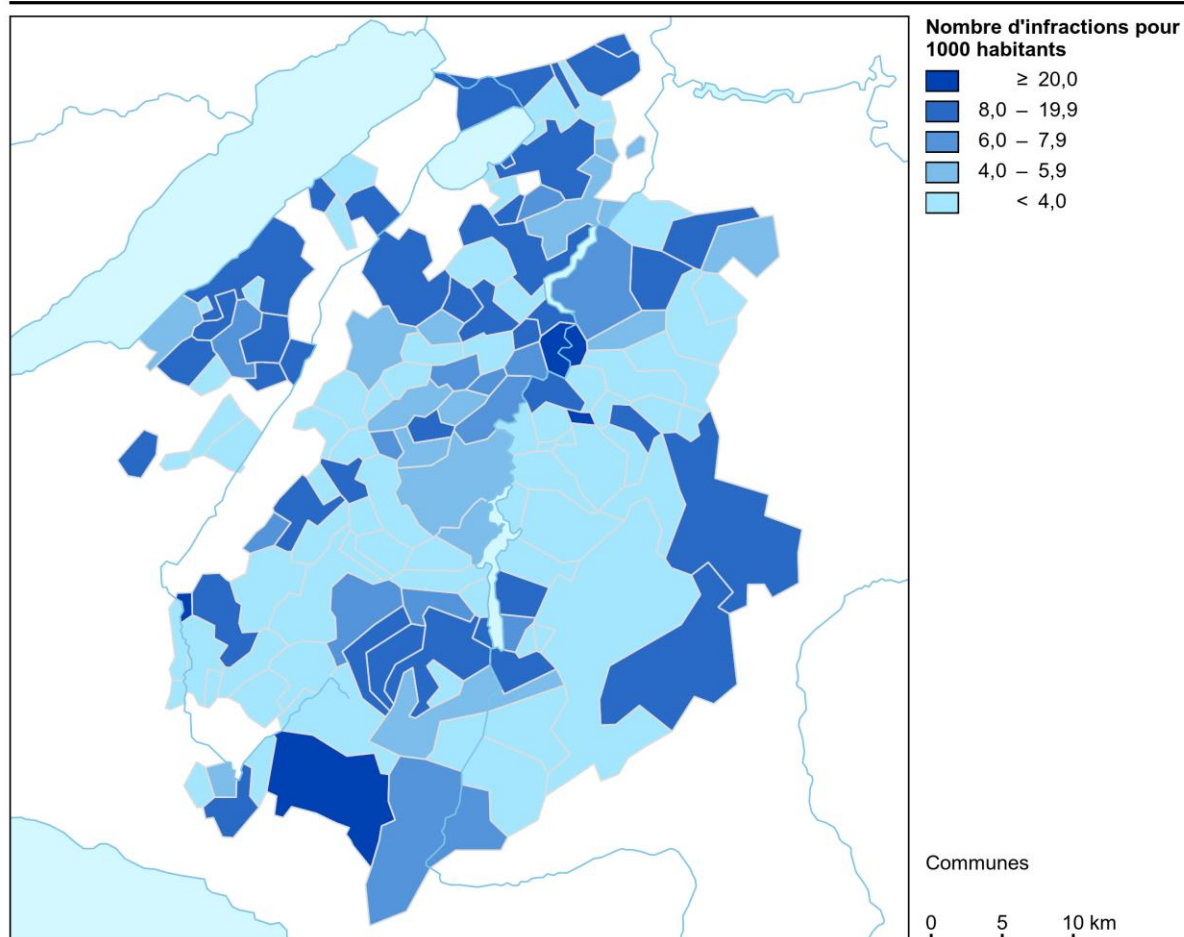
	2017			2018			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 528	105 631	14,5	1 929	105 931	18,2	26%
La Gruyère	478	53 652	8,9	603	54 431	11,1	26%
Sense	274	43 409	6,3	250	43 691	5,7	-9%
See / Lac	284	35 835	7,9	344	36 314	9,5	21%
La Broye	243	31 676	7,7	361	32 246	11,2	49%
La Glâne	134	23 628	5,7	163	24 063	6,8	22%
La Veveyse	93	18 083	5,1	204	18 398	11,1	119%
Inconnu FR	14	–	–	36	–	–	157%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	1 151	38 829	29,6	1 482	38 521	38,5	29%
Bulle	311	22 523	13,8	418	22 709	18,4	34%
Villars-sur-Glâne	81	12 128	6,7	81	12 114	6,7	0%
Estavayer	108	9 434	11,4	144	9 494	15,2	33%
Murten	64	8 168	7,8	82	8 222	10,0	28%
Marly	59	8 185	7,2	74	8 201	9,0	25%
Düdingen	69	7 825	8,8	58	7 823	7,4	-16%
Gibloux	25	7 236	3,5	36	7 306	4,9	44%
Châtel-Saint-Denis	37	6 528	5,7	144	6 723	21,4	289%
Wünnewil-Flamatt	46	5 470	8,4	46	5 558	8,3	0%
Belmont-Broye	41	5 402	7,6	86	5 425	15,9	110%
Courtepin	48	5 398	8,9	66	5 416	12,2	38%
Romont (FR)	65	5 204	12,5	74	5 304	14,0	14%
Kerzers	39	4 911	7,9	74	5 020	14,7	90%
Gurmels	28	4 181	6,7	21	4 287	4,9	-25%
Schmiten (FR)	19	4 072	4,7	36	4 078	8,8	89%
Granges-Paccot	49	3 606	13,6	40	3 686	10,9	-18%
Mont-Vully	62	3 556	17,4	68	3 601	18,9	10%
Plaffeien	65	3 566	18,2	36	3 601	10,0	-45%
Bösingen	13	3 412	3,8	11	3 430	3,2	-15%
Attalens	19	3 353	5,7	45	3 427	13,1	137%
Tafers	4	3 330	1,2	16	3 354	4,8	300%
Belfaux	18	3 348	5,4	28	3 338	8,4	56%
Givisiez	25	3 178	7,9	29	3 199	9,1	16%
Le Mouret	14	3 156	4,4	10	3 134	3,2	-29%
Ursy	12	3 030	4,0	30	3 079	9,7	150%
Broc	5	2 632	1,9	24	2 652	9,0	380%
Riaz	11	2 496	4,4	20	2 627	7,6	82%
Neyruz (FR)	13	2 587	5,0	12	2 593	4,6	-8%
Corminboeuf	4	2 454	1,6	7	2 563	2,7	75%
Montagny (FR)	9	2 404	3,7	13	2 536	5,1	44%
Hauterive (FR)	8	2 431	3,3	17	2 513	6,8	113%
Val-de-Charmey	10	2 435	4,1	6	2 477	2,4	-40%
Ueberstorf	2	2 343	0,9	10	2 371	4,2	400%
Vuadens	13	2 296	5,7	28	2 317	12,1	115%
Vuisternens-devant-Romont	4	2 271	1,8	6	2 287	2,6	50%
Cheyres-Châbles	13	2 222	5,9	13	2 278	5,7	0%
Gruyères	3	2 194	1,4	10	2 203	4,5	233%
Siviriez	2	2 214	0,9	2	2 199	0,9	0%
St. Antoni	3	2 044	1,5	2	2 039	1,0	-33%
Autres communes	476	89 862	–	485	91 369	–	2%

© OFS, Neuchâtel 2019

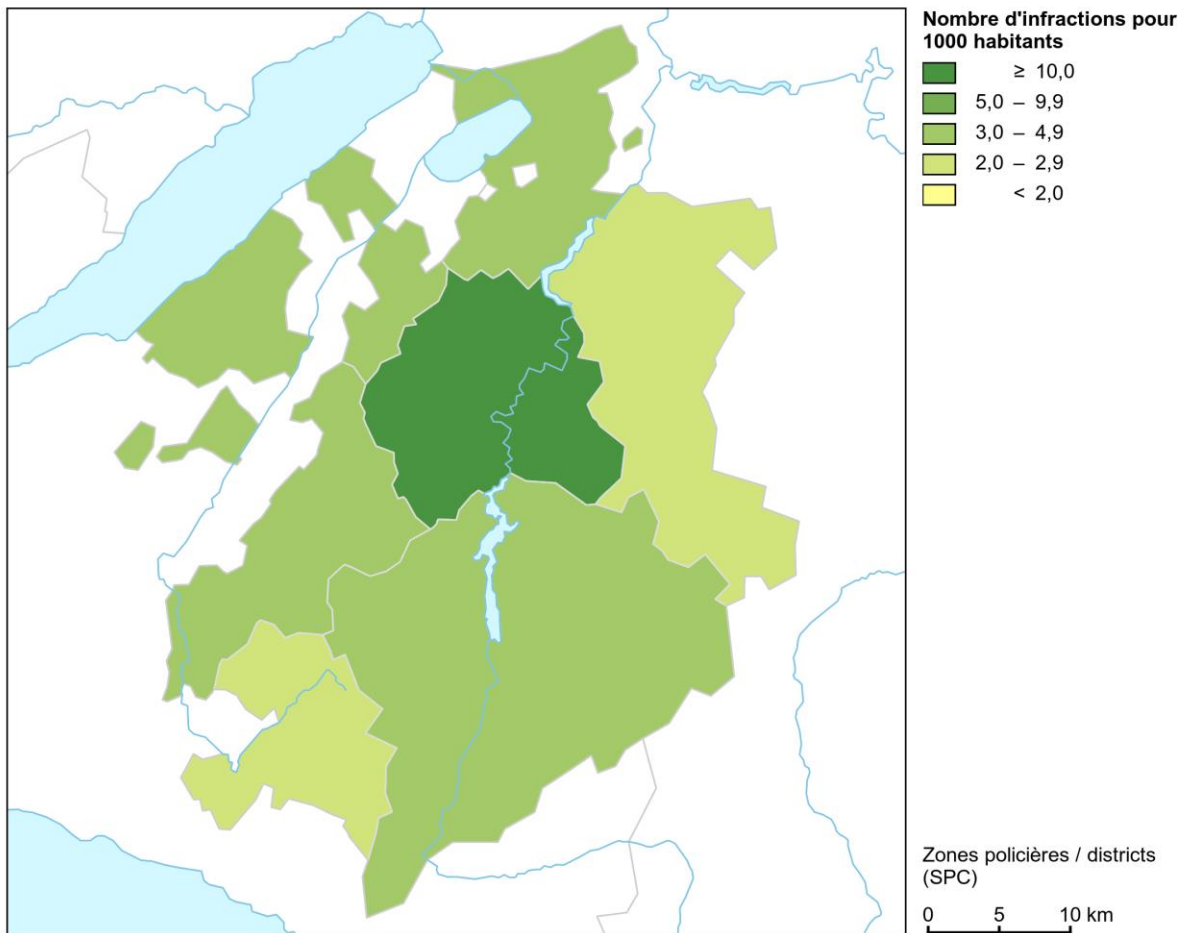
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (%) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

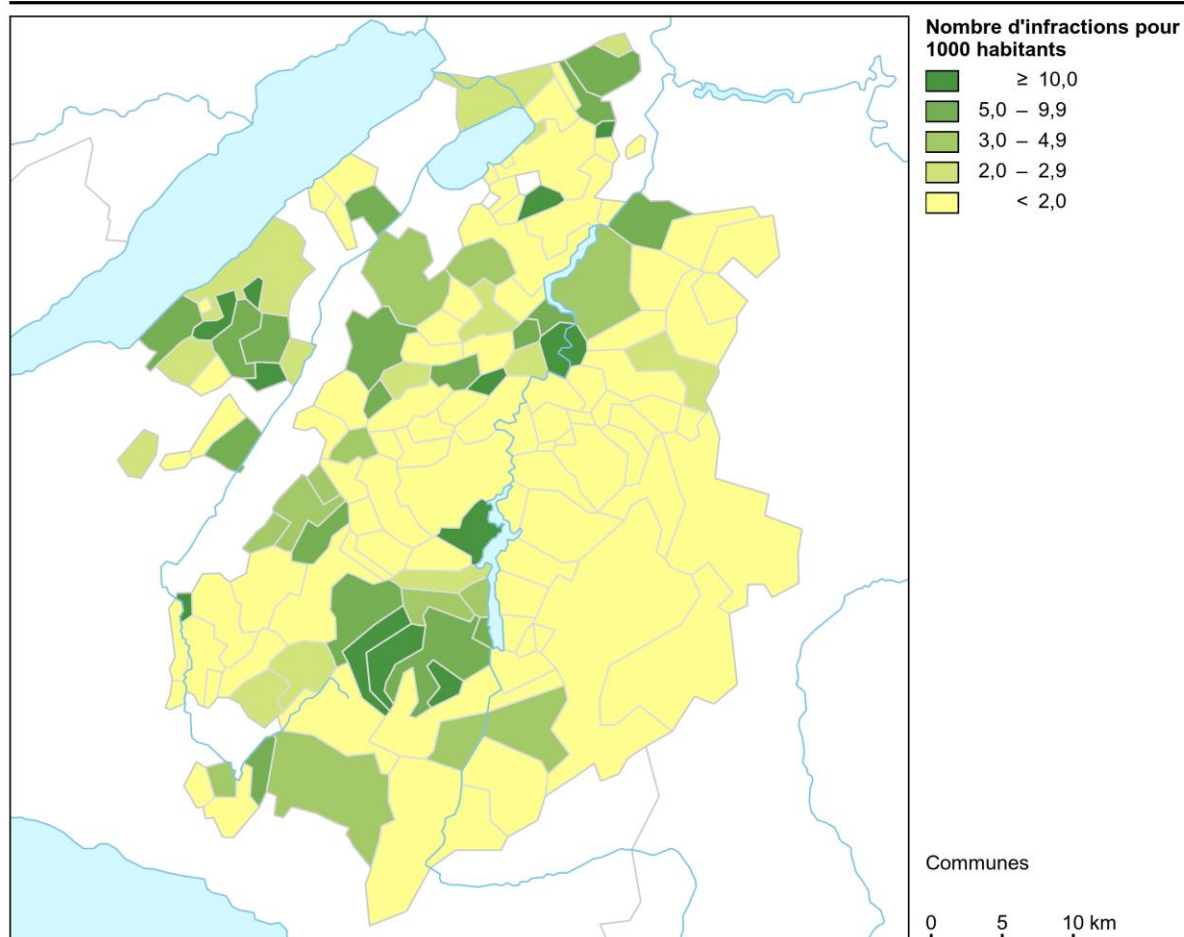
	2017			2018			Différence
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	
La Sarine	1 109	105 631	10,5	1 212	105 931	11,4	9%
La Gruyère	320	53 652	6,0	178	54 431	3,3	-44%
Sense	67	43 409	1,5	97	43 691	2,2	45%
See / Lac	91	35 835	2,5	133	36 314	3,7	46%
La Broye	138	31 676	4,4	149	32 246	4,6	8%
La Glâne	57	23 628	2,4	79	24 063	3,3	39%
La Veveyse	45	18 083	2,5	42	18 398	2,3	-7%
Inconnu FR	31	–	–	7	–	–	-77%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Fribourg	937	38 829	24,1	889	38 521	23,1	-5%
Bulle	157	22 523	7,0	66	22 709	2,9	-58%
Villars-sur-Glâne	30	12 128	2,5	60	12 114	5,0	100%
Estavayer	20	9 434	2,1	31	9 494	3,3	55%
Murten	16	8 168	2,0	42	8 222	5,1	163%
Marly	8	8 185	1,0	26	8 201	3,2	225%
Düdingen	30	7 825	3,8	48	7 823	6,1	60%
Gibloux	3	7 236	0,4	6	7 306	0,8	100%
Châtel-Saint-Denis	24	6 528	3,7	23	6 723	3,4	-4%
Wünnewil-Flamatt	2	5 470	0,4	16	5 558	2,9	700%
Belmont-Broye	19	5 402	3,5	46	5 425	8,5	142%
Courtepin	0	5 398	0,0	6	5 416	1,1	-
Romont (FR)	23	5 204	4,4	35	5 304	6,6	52%
Kerzers	26	4 911	5,3	56	5 020	11,2	115%
Gurmels	1	4 181	0,2	1	4 287	0,2	0%
Schmitten (FR)	4	4 072	1,0	4	4 078	1,0	0%
Granges-Paccot	35	3 606	9,7	81	3 686	22,0	131%
Mont-Vully	10	3 556	2,8	7	3 601	1,9	-30%
Plaffeien	3	3 566	0,8	2	3 601	0,6	-33%
Bösingen	18	3 412	5,3	4	3 430	1,2	-78%
Attalens	1	3 353	0,3	12	3 427	3,5	1 100%
Tafers	4	3 330	1,2	12	3 354	3,6	200%
Belfaux	10	3 348	3,0	7	3 338	2,1	-30%
Givisiez	24	3 178	7,6	54	3 199	16,9	125%
Le Mouret	1	3 156	0,3	0	3 134	0,0	-100%
Ursy	6	3 030	2,0	8	3 079	2,6	33%
Broc	3	2 632	1,1	2	2 652	0,8	-33%
Riaz	9	2 496	3,6	10	2 627	3,8	11%
Neyruz (FR)	4	2 587	1,5	4	2 593	1,5	0%
Corminboeuf	3	2 454	1,2	8	2 563	3,1	167%
Montagny (FR)	13	2 404	5,4	23	2 536	9,1	77%
Hauterive (FR)	4	2 431	1,6	3	2 513	1,2	-25%
Val-de-Charney	2	2 435	0,8	3	2 477	1,2	50%
Ueberstorf	0	2 343	0,0	0	2 371	0,0	0%
Vuadens	39	2 296	17,0	6	2 317	2,6	-85%
Vuisternens-devant-Romont	2	2 271	0,9	5	2 287	2,2	150%
Cheyres-Châbles	12	2 222	5,4	2	2 278	0,9	-83%
Gruyères	3	2 194	1,4	1	2 203	0,5	-67%
Siviriez	0	2 214	0,0	9	2 199	4,1	-
St. Antoni	0	2 044	0,0	3	2 039	1,5	-
Autres communes	352	89 862	-	276	91 369	-	-22%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 637	299	51	396	85	1 357	439	10	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 645	264	53	549	71	641	67	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	736	12	4	136	19	478	87	0	0

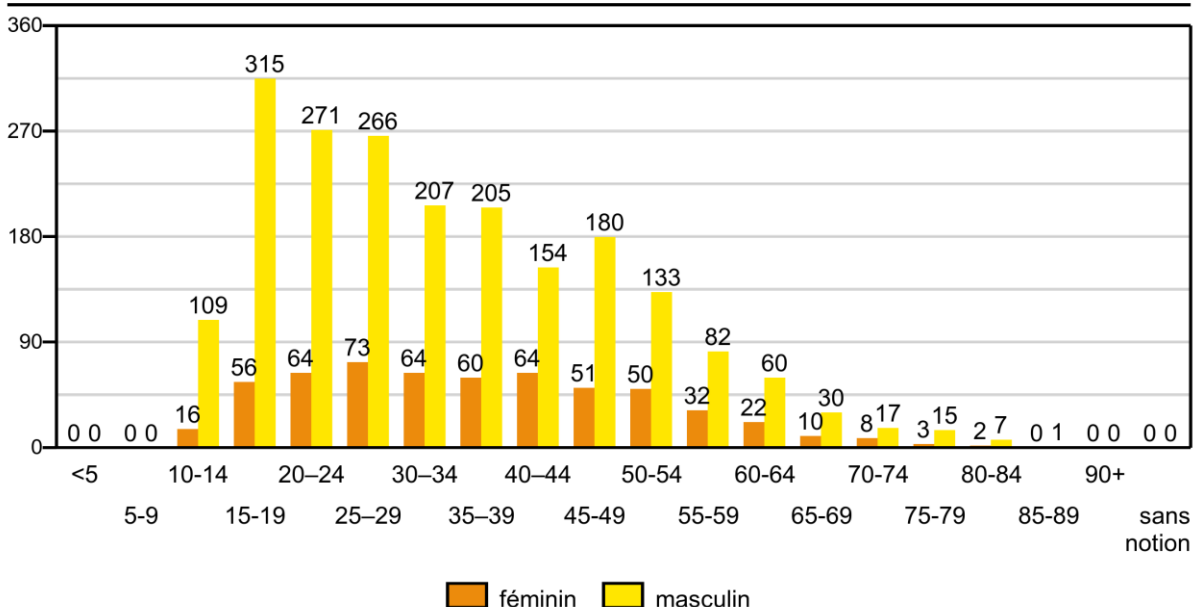
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

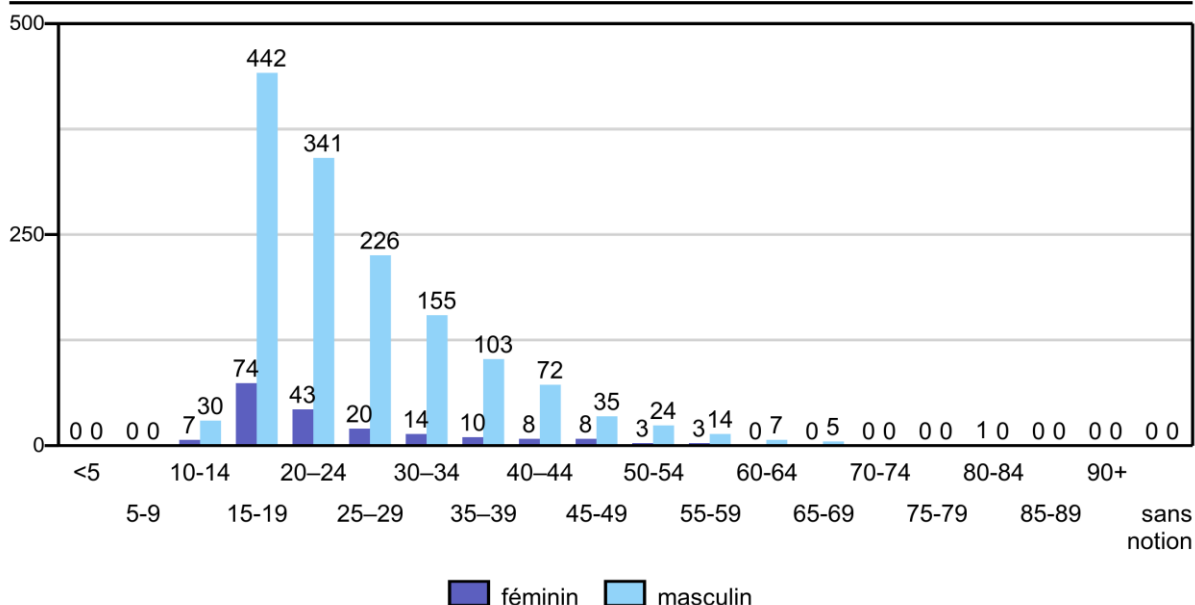
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

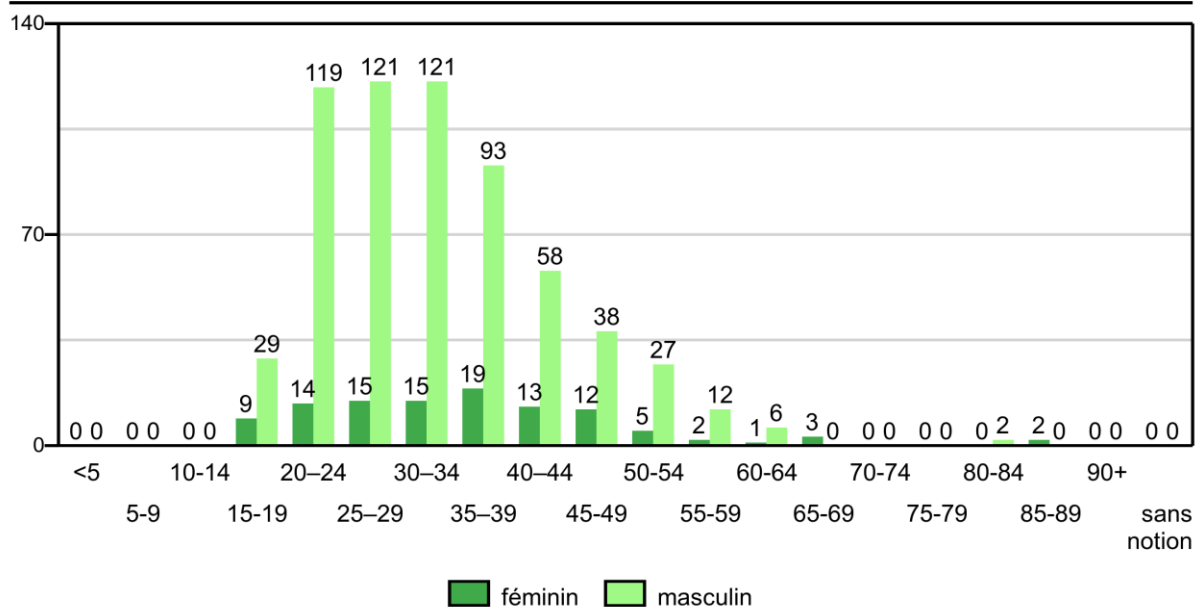
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

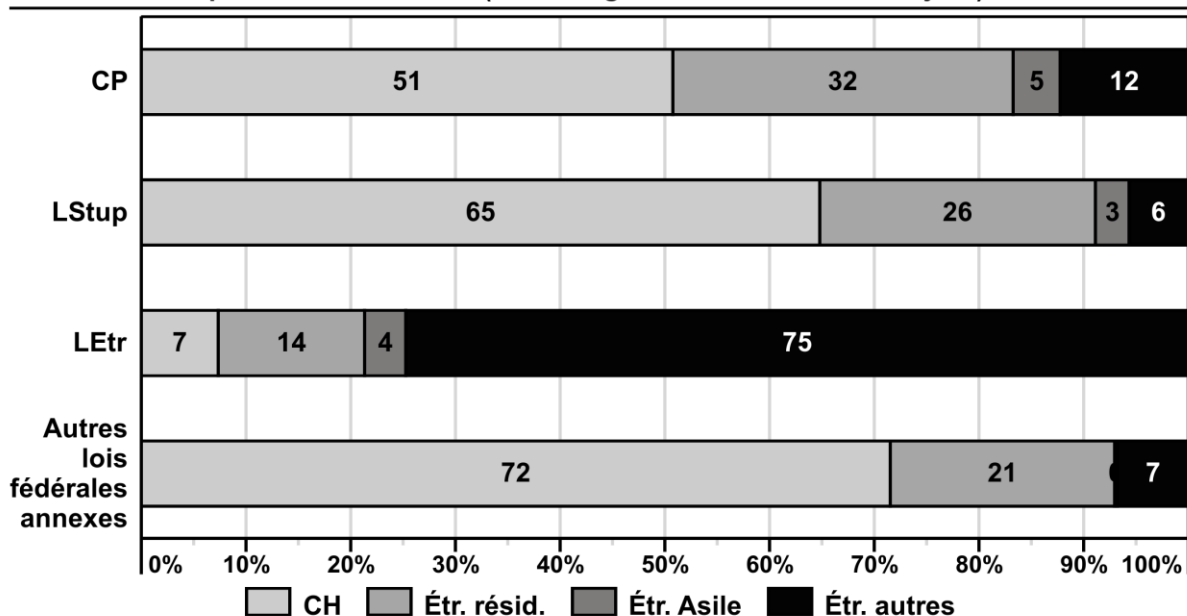
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 627	2 187	119	321
Suisse	1 334	1 334		
Total étrangers	1 293	853	119	321
Portugal	321	298	0	23
France	121	78	0	43
Kosovo	105	74	2	29
Géorgie	60	0	13	47
Roumanie	54	7	0	47
Italie	53	48	0	5
Érythrée	45	25	19	1
Algérie	39	11	11	17
Turquie	35	31	2	2
Espagne	27	22	0	5
Afghanistan	27	6	21	0
Macédoine	26	22	2	2
Serbie-et-Monténégro	25	15	3	7
Cameroun	23	18	0	5
Maroc	22	11	4	7
Brésil	21	16	0	5
Allemagne	18	15	0	3
Pologne	18	7	0	11
Congo (Kinshasa)	15	13	1	1
Somalie	15	5	9	1
Tunisie	15	10	0	5
Syrie	11	1	9	1
Autres nationalités	197	120	23	54

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	1 645	1 499	53	93
Suisse	1 066	1 066		
Total étrangers	579	433	53	93
Portugal	172	159	0	13
France	93	57	0	36
Italie	36	36	0	0
Kosovo	31	29	1	1
Espagne	21	21	0	0
Érythrée	21	8	12	1
Algérie	15	1	4	10
Macédoine	14	10	1	3
Afghanistan	14	2	11	1
Allemagne	13	12	0	1
Turquie	12	11	0	1
Maroc	10	3	2	5
Autres nationalités	127	84	22	21

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	736	157	29	550
Suisse	54	54		
Total étrangers	682	103	29	550
Kosovo	227	45	0	182
Roumanie	62	0	0	62
Algérie	35	0	3	32
France	30	5	0	25
Géorgie	29	0	2	27
Maroc	23	1	1	21
Portugal	20	9	0	11
Macédoine	19	3	0	16
Espagne	18	1	0	17
Serbie-et-Monténégro	17	4	1	12
Tunisie	13	0	0	13
Érythrée	13	1	9	3
Brésil	13	2	0	11
Italie	12	7	0	5
Turquie	12	6	1	5
Albanie	11	1	0	10
Pologne	11	1	0	10
Chine	11	3	0	8
Autres nationalités	106	14	12	80

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	153	59	58	23	37	20	350
Suisses	75	41	31	15	15	12	189
Étrangers	78	18	27	8	22	8	161
résidents	64	14	23	4	14	2	121
asile	10	4	3	4	7	5	33
autres	4	0	1	0	1	1	7
Total adultes	1 195	499	247	106	186	44	2 277
Suisses	607	256	116	58	83	25	1 145
Étrangers	588	243	131	48	103	19	1 132
résidents	404	170	77	31	41	9	732
asile	41	22	8	3	11	1	86
autres	143	51	46	14	51	9	314

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	91	146	32	22	25	1	317
Suisses	67	114	27	15	16	1	240
Étrangers	24	32	5	7	9	0	77
résidents	19	25	3	6	5	0	58
asile	5	6	2	1	4	0	18
autres	0	1	0	0	0	0	1
Total adultes	309	649	204	87	73	6	1 328
Suisses	175	410	132	56	49	4	826
Étrangers	134	239	72	31	24	2	502
résidents	98	181	56	22	17	1	375
asile	6	18	1	4	6	0	35
autres	30	40	15	5	1	1	92

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	8	4	1	2	1	0	16
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	8	4	1	2	1	0	16
résidents	1	0	0	0	0	0	1
asile	1	0	0	1	1	0	3
autres	6	4	1	1	0	0	12
Total adultes	345	178	131	19	28	19	720
Suisses	47	7	0	0	0	0	54
Étrangers	298	171	131	19	28	19	666
résidents	88	10	0	3	0	1	102
asile	10	3	0	1	3	8	25
autres	200	158	131	15	25	10	539

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 508	519	194	73	84	12

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

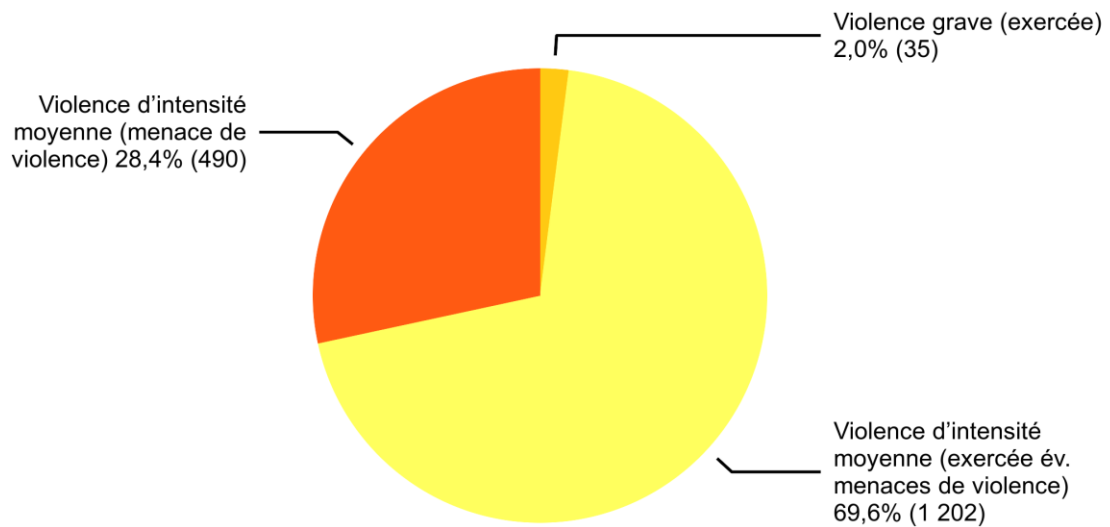
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	1 667	88,2%	1 727	88,4%	4%
Violence grave (exercée)	47	85,1%	35	74,3%	-26%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	2	100,0%	3	100,0%	50%
Homicides avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	1	100,0%	2	100,0%	100%
Homicides autre instrument	0	–	1	100,0%	–
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	12	75,0%	8	62,5%	-33%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	9	77,8%	4	75,0%	-56%
Lés. corp. graves autre instrument	2	100,0%	2	0,0%	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0,0%	0	–	-100%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	33	87,9%	24	75,0%	-27%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 174	89,6%	1 202	90,8%	2%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	329	89,4%	335	89,9%	2%
Voies de fait (Art. 126)	399	89,5%	418	87,8%	5%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	51	98,0%	41	100,0%	-20%
<i>Nombre d'affaires</i>	8		7	–	-13%
Participation à agression (Art. 134) ¹	42	100,0%	49	85,7%	17%
<i>Nombre d'affaires</i>	15	–	18	–	20%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	33	45,5%	33	81,8%	0%
Contrainte (Art. 181)	119	88,2%	143	94,4%	20%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	64,7%	18	94,4%	6%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	30	86,7%	22	81,8%	-27%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	154	98,7%	143	100,0%	-7%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	446	85,0%	490	83,7%	10%
Menaces (Art. 180)	423	86,8%	452	88,5%	7%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	23	52,2%	38	26,3%	65%

© OFS, Neuchâtel 2019

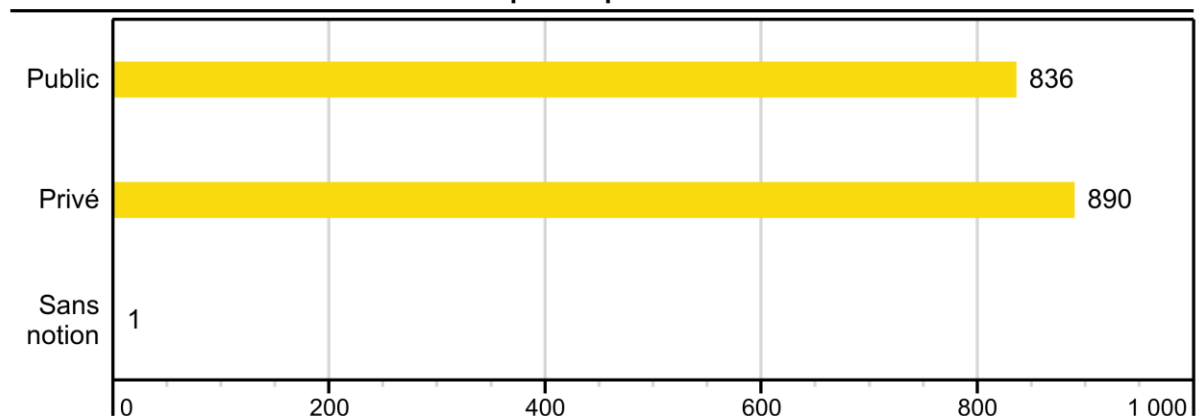
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

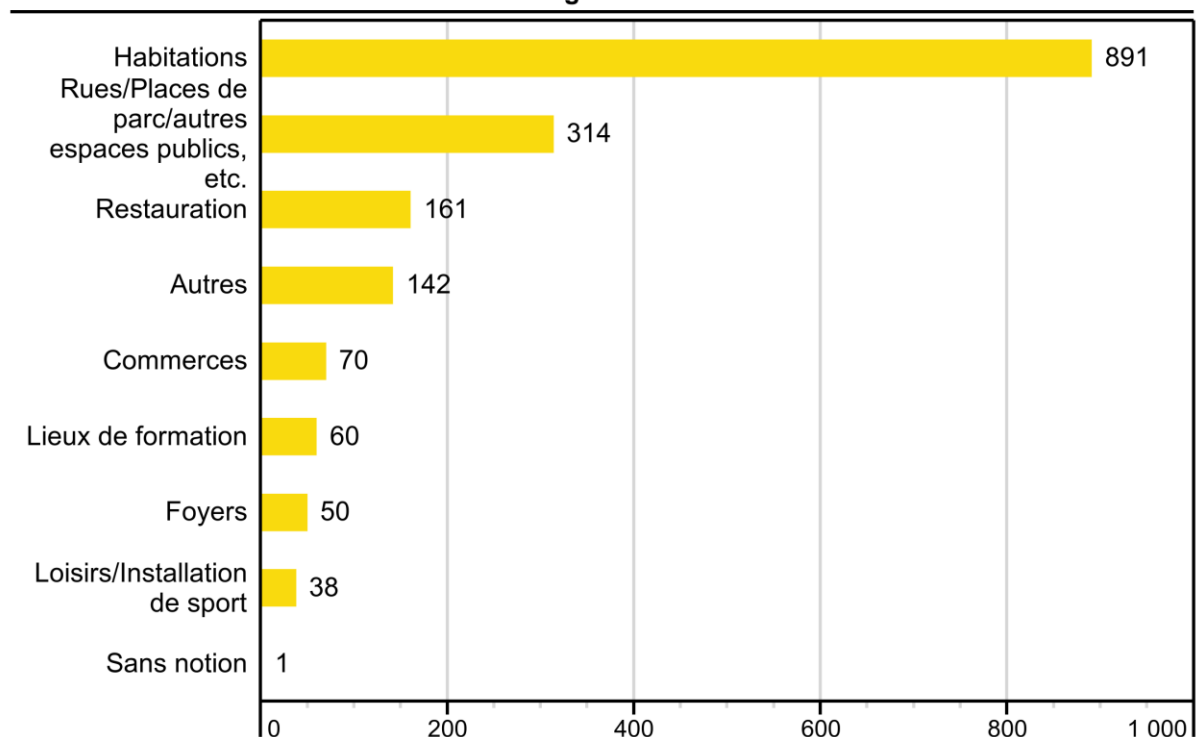
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

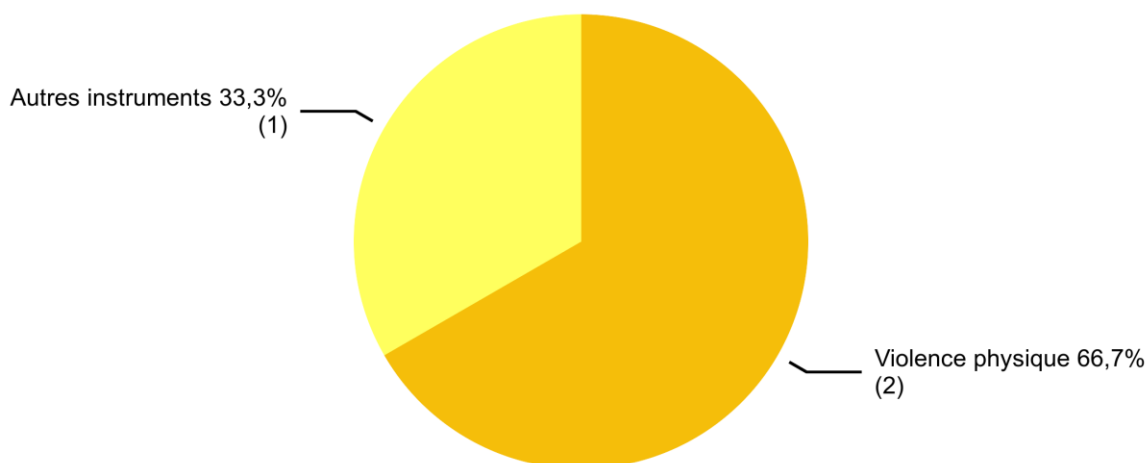
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

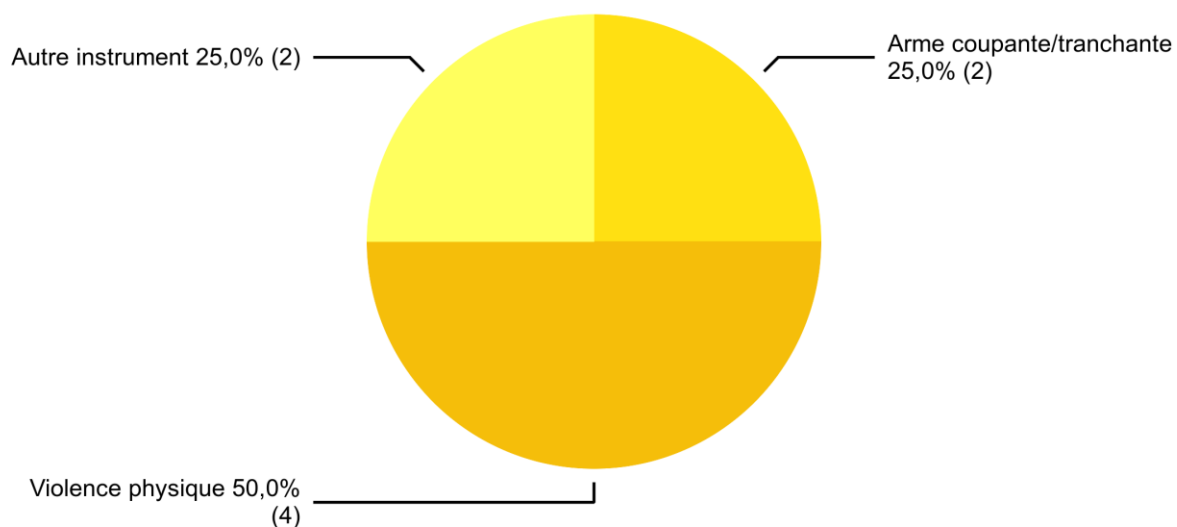
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	1 027	134	155	736	841	468	363
Violence grave (exercée)	28	5	6	17	26	14	8
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	0	2	1	2	0	0
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	1	1	1	0	0
Homicides autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	2	4	5	2	0
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	2	0	1	1	1	1	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	4	0	1	3	4	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	19	5	2	12	19	12	8
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	844	112	138	594	688	403	313
Lésions corporelles simples (Art. 123)	302	44	64	194	254	156	128
Voies de fait (Art. 126)	325	41	32	252	242	153	126
Participation à rixe (Art. 133)	41	11	16	14	36	23	9
Participation à agression (Art. 134)	30	11	14	5	27	15	11
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	37	18	11	8	36	23	17
Contrainte (Art. 181)	108	7	7	94	94	48	39
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	14	1	0	13	11	11	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	15	2	2	11	15	3	1
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	115	13	31	71	95	49	26
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	349	44	35	268	292	143	112
Menaces (Art. 180)	342	42	33	266	286	140	109
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	9	2	2	4	8	4	4

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	1 114	184	162	759	576	529	9
Violence grave (exercée)	32	4	8	20	8	24	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	3	1	1	1	0	3	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1	0	2	0
Homicides autre instrument	1	0	1	0	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	0	2	6	8	0	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	4	0	1	3	4	0	0
Lés. corp. graves autre instrument	2	0	1	1	2	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	21	3	5	13	0	21	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	832	160	123	545	437	391	4
Lésions corporelles simples (Art. 123)	315	57	57	201	186	129	0
Voies de fait (Art. 126)	385	85	54	246	197	188	0
Rixe (Art. 133)	0	0	0	0	0	0	0
Agression (Art. 134)	23	3	7	13	18	5	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	42	10	5	23	18	20	4
Contrainte (Art. 181)	117	11	17	89	43	74	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	1	7	11	4	15	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	5	2	13	5	15	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2	0	0	2	1	1	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	448	53	60	330	225	218	5
Menaces (Art. 180)	412	47	50	312	200	209	3
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	38	6	10	20	27	9	2

© OFS, Neuchâtel 2019

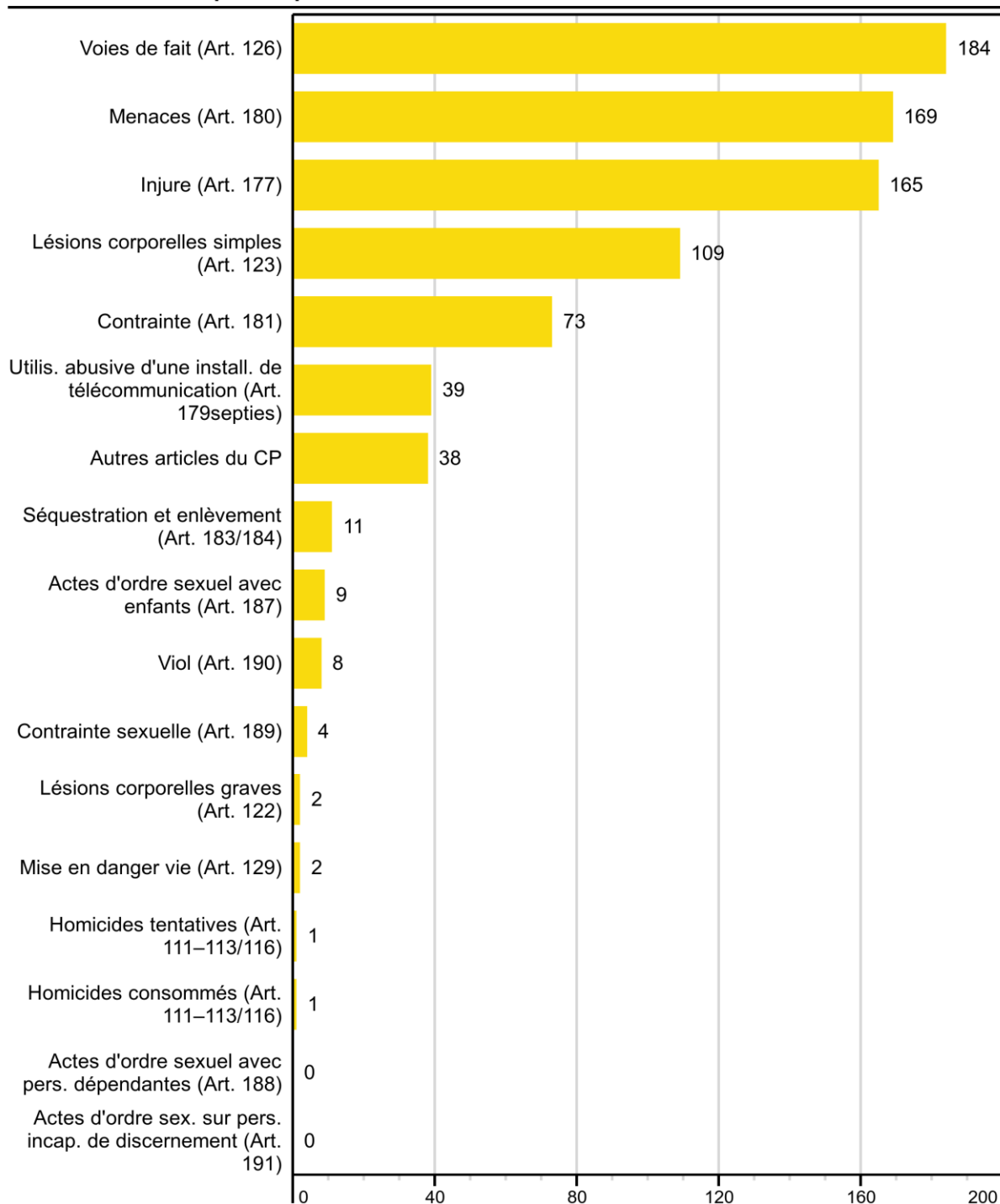
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	768	815	6%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	1	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	1	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	2	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	102	109	7%
Voies de fait (Art. 126)	187	184	-2%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	2	–
Injure (Art. 177)	167	165	-1%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	36	39	8%
Menaces (Art. 180)	139	169	22%
Contrainte (Art. 181)	55	73	33%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	7	11	57%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	14	9	-36%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	7	4	-43%
Viol (Art. 190)	13	8	-38%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	0	-100%
Autres articles du CP ²	36	38	6%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

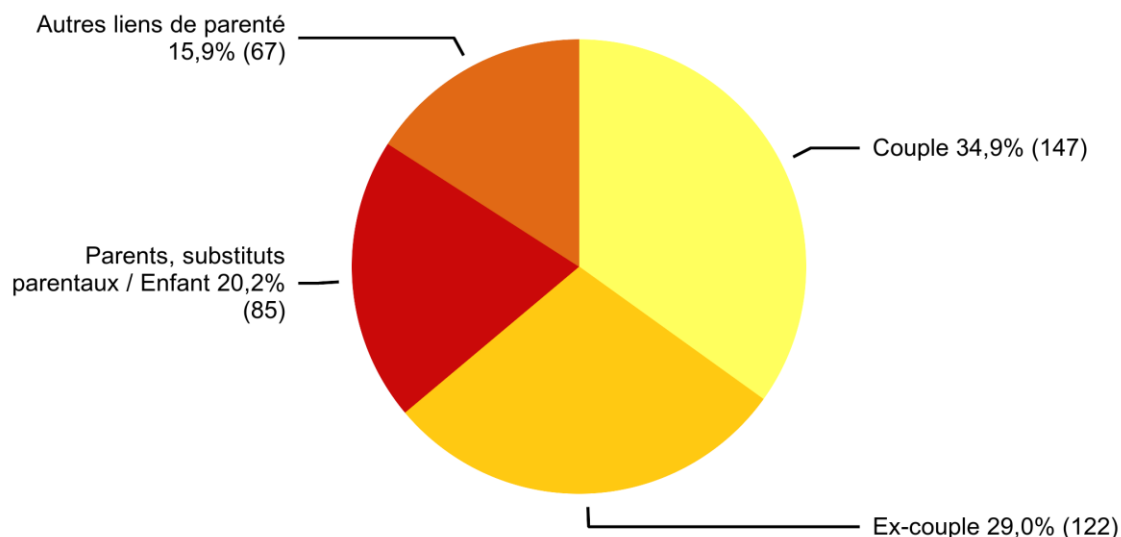
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 41% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

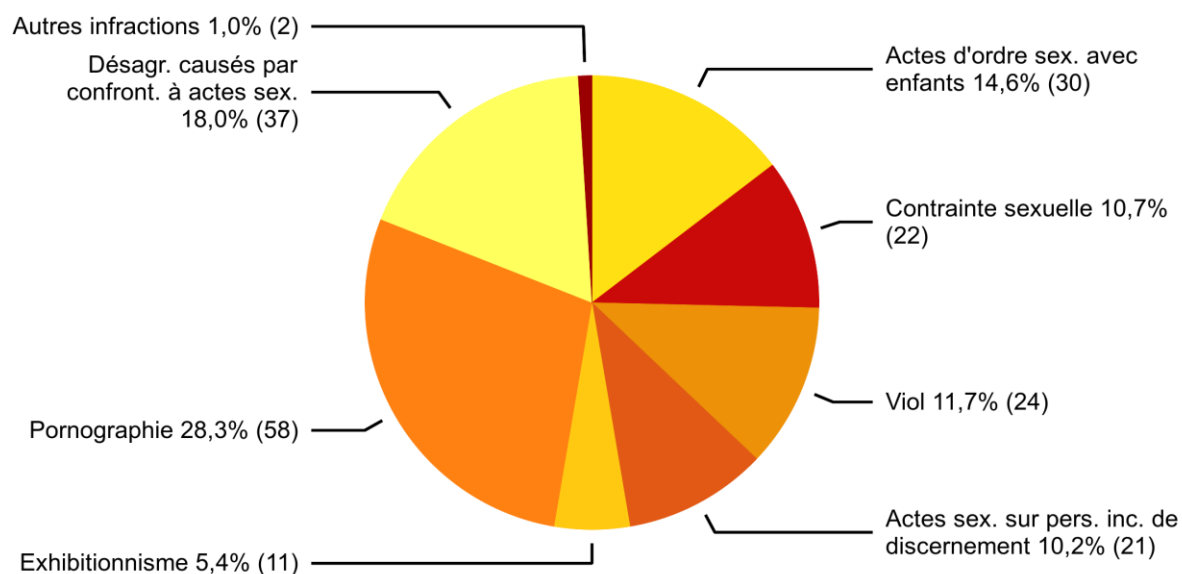
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

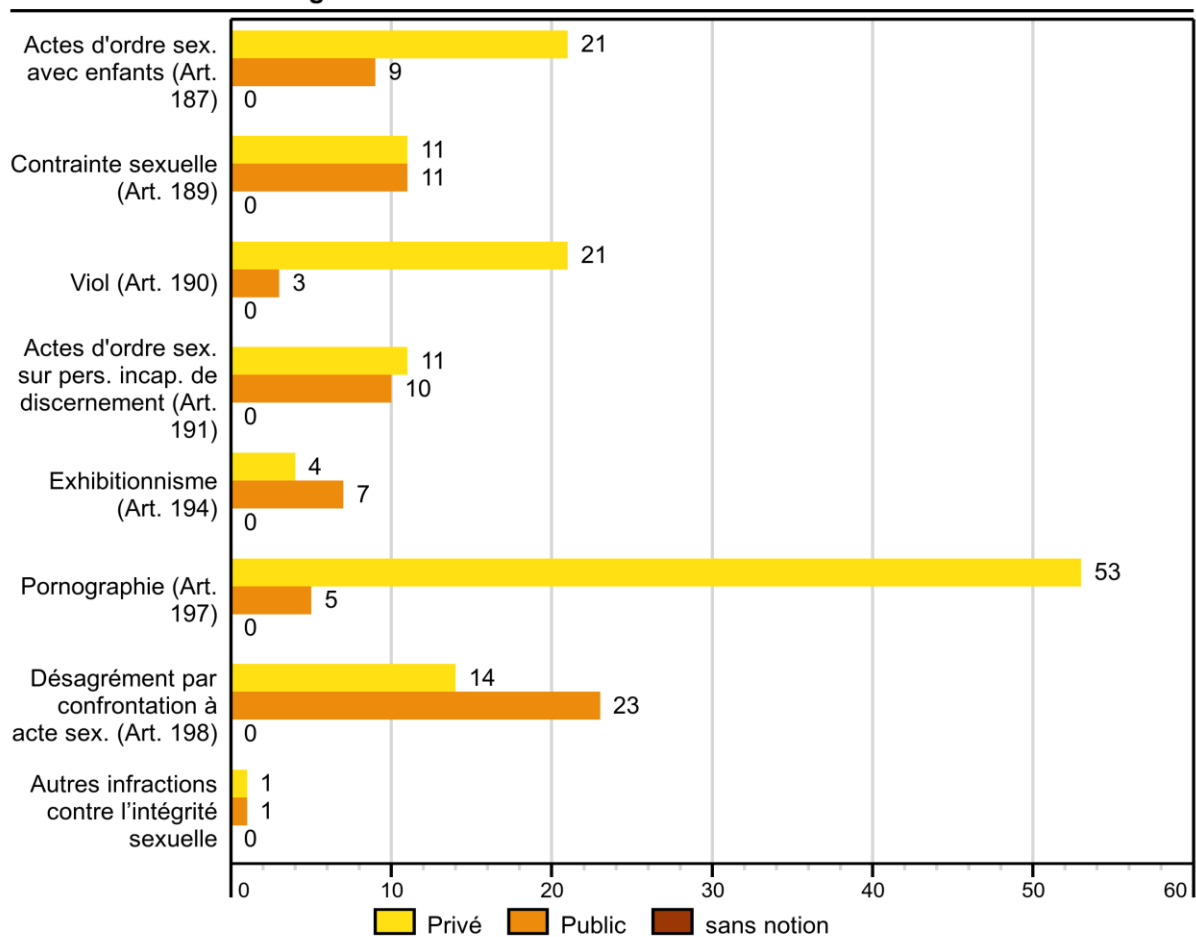
	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	214	86,9%	205	85,4%	-4%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	36	77,8%	30	73,3%	-17%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	30	86,7%	22	81,8%	-27%
Viol (Art. 190)	33	87,9%	24	75,0%	-27%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	12	75,0%	21	85,7%	75%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	83,3%	11	81,8%	83%
Pornographie (Art. 197)	37	89,2%	58	98,3%	57%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	38	94,7%	37	83,8%	-3%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	22	90,9%	2	100,0%	-91%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

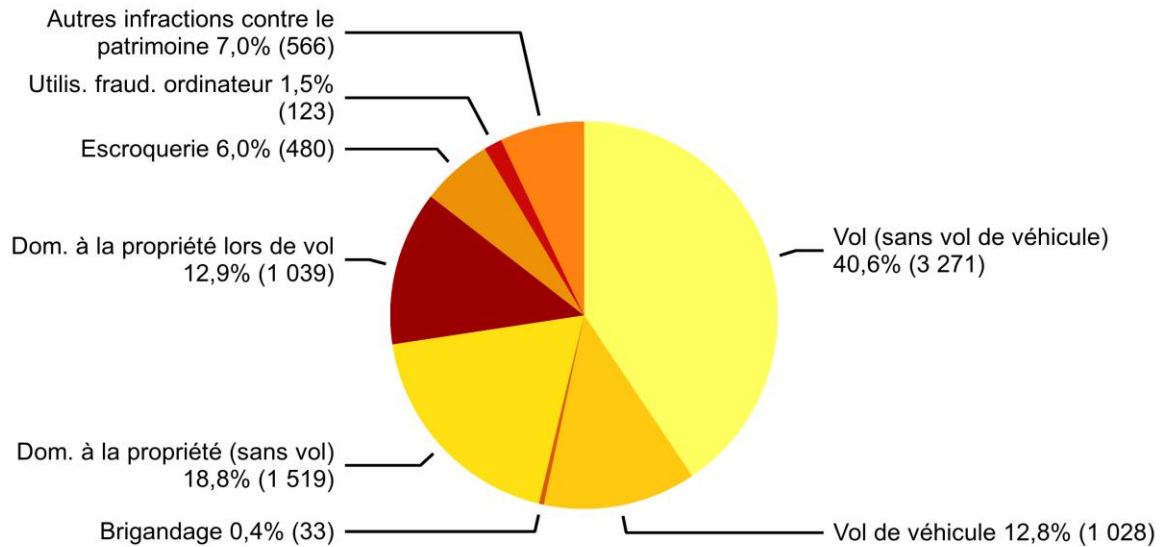
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	8 129	27,0%	8 059	26,4%	-1%
Appropri. illégitime (Art. 137)	159	24,5%	198	23,2%	25%
Abus de confiance (Art. 138)	94	73,4%	130	83,1%	38%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	3 301	23,8%	3 271	27,0%	-1%
Vol de véhicule (Art. 139)	1 076	5,3%	1 028	2,9%	-4%
Brigandage (Art. 140)	33	45,5%	33	81,8%	0%
Soustraction de chose (Art. 141)	3	100,0%	3	100,0%	0%
Soustraction de données (Art. 143)	120	55,0%	55	9,1%	-54%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	19	42,1%	20	25,0%	5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 605	42,6%	1 519	36,9%	-5%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 056	18,8%	1 039	16,4%	-2%
Escroquerie (Art. 146)	426	31,5%	480	27,3%	13%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	100	43,0%	123	48,0%	23%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	14	71,4%	20	90,0%	43%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	15	53,3%	17	88,2%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156)	23	52,2%	38	26,3%	65%
Gestion déloyale (Art. 158)	11	54,5%	4	75,0%	-64%
Détournement de salaire (Art. 159)	3	33,3%	0	–	-100%
Recel (Art. 160)	30	96,7%	25	96,0%	-17%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Autres infractions contre le patrimoine	35	54,3%	52	46,2%	49%

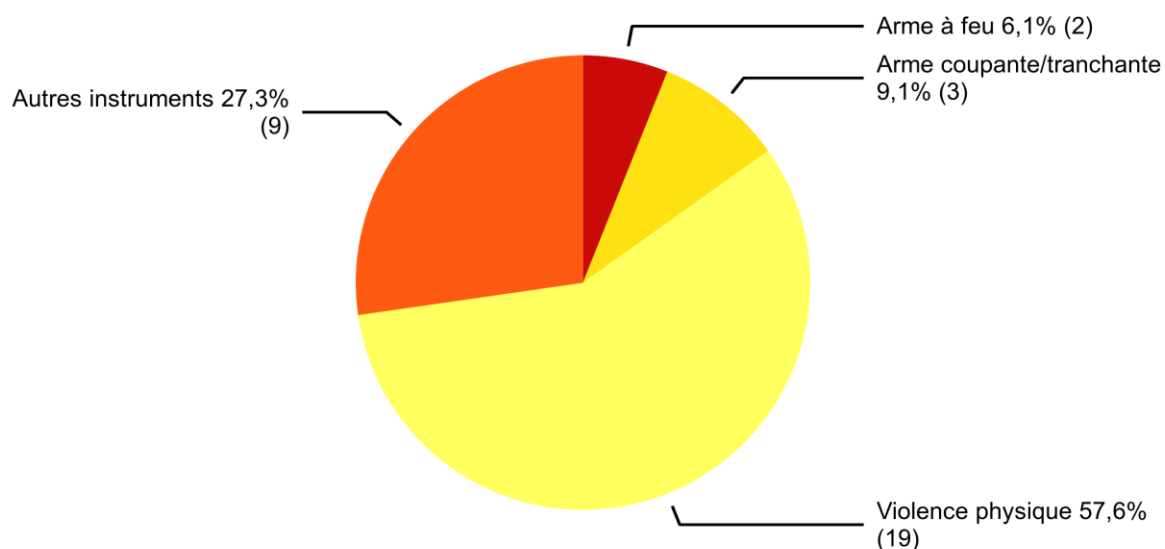
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	33	45,5%	33	81,8%	0%
Arme à feu	3	33,3%	2	100,0%	-33%
Arme coupante/tranchante	7	57,1%	3	33,3%	-57%
Arme contondante/d'estoc	2	100,0%	0	-	-100%
Violence physique	15	26,7%	19	78,9%	27%
Menaces verbales	3	66,7%	0	-	-100%
Autres instruments	3	66,7%	9	100,0%	200%
Instrument inconnu	0	-	0	-	0%

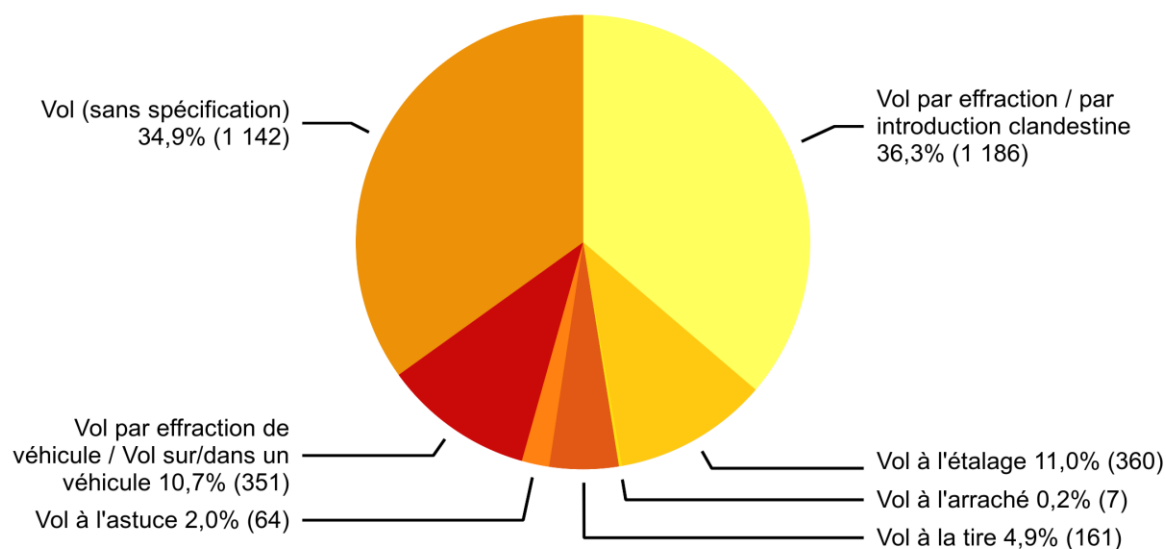
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	3 301	23,8%	3 271	27,0%	-1%
Vol (sans spécification)	1 207	17,2%	1 142	25,8%	-5%
Vol par effraction	831	19,0%	883	15,2%	6%
Vol par introduction clandestine	282	24,8%	303	24,8%	7%
Vol à l'étalage	299	74,6%	360	73,3%	20%
Vol à l'arraché	17	41,2%	7	57,1%	-59%
Vol à la tire	157	6,4%	161	2,5%	3%
Vol à l'astuce	71	40,8%	64	45,3%	-10%
Vol par effraction de véhicule	222	15,3%	136	19,1%	-39%
Vol sur/dans un véhicule	215	20,9%	215	23,7%	0%

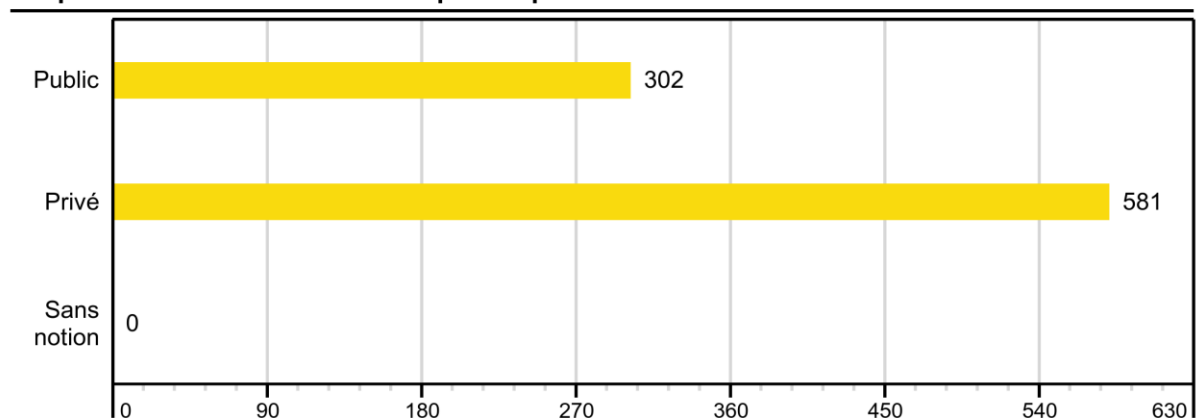
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

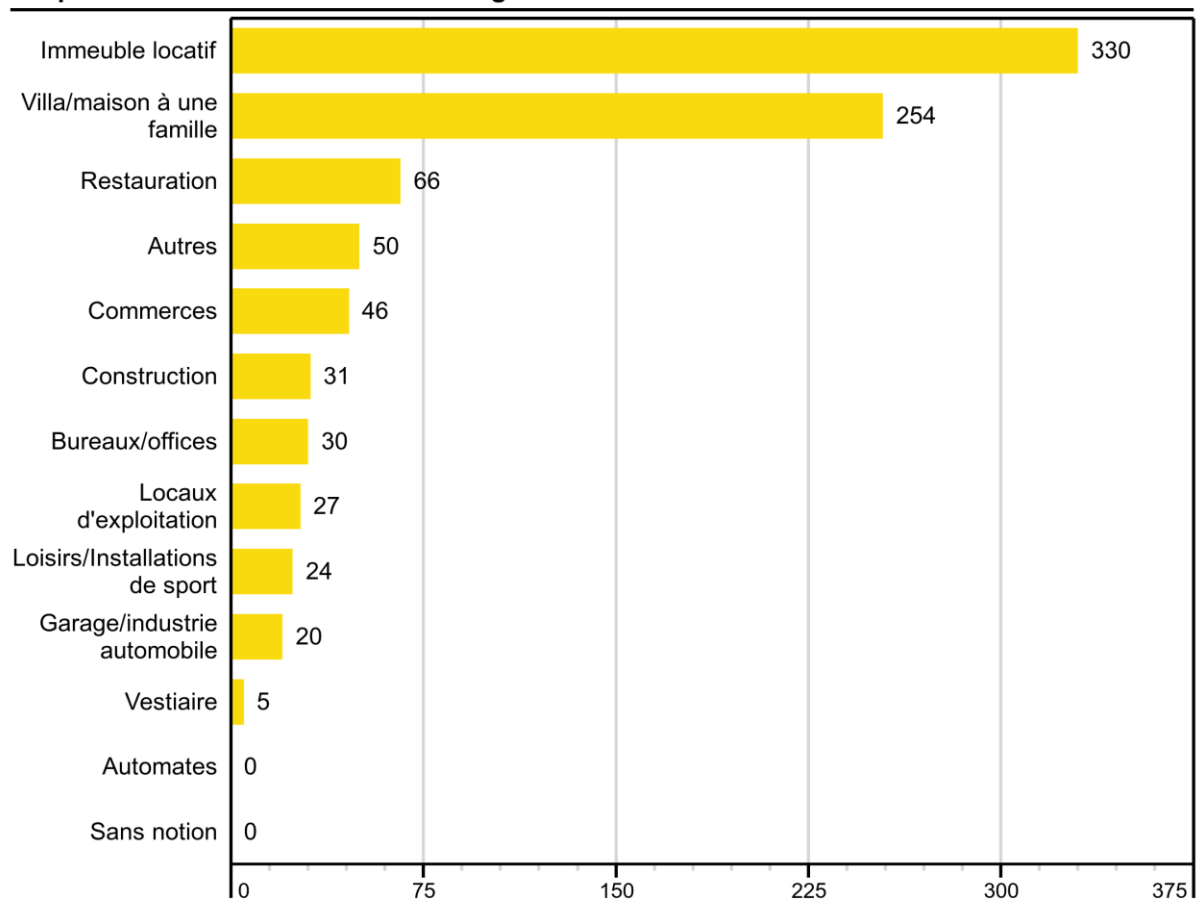
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

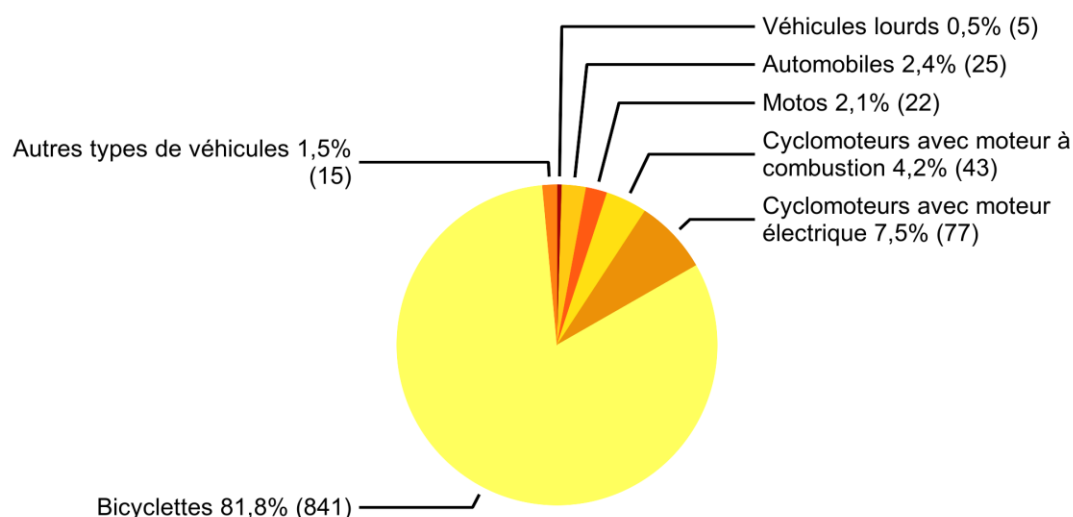
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	1 076	5,3%	1 028	2,9%	-4%
Véhicules lourds	5	40,0%	5	20,0%	0%
Automobiles	30	36,7%	25	24,0%	-17%
Motos	30	16,7%	22	13,6%	-27%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	30	10,0%	43	7,0%	43%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	51	2,0%	77	2,6%	51%
Bicyclettes	904	3,9%	841	1,7%	-7%
Autres véhicules	26	0,0%	15	6,7%	-42%

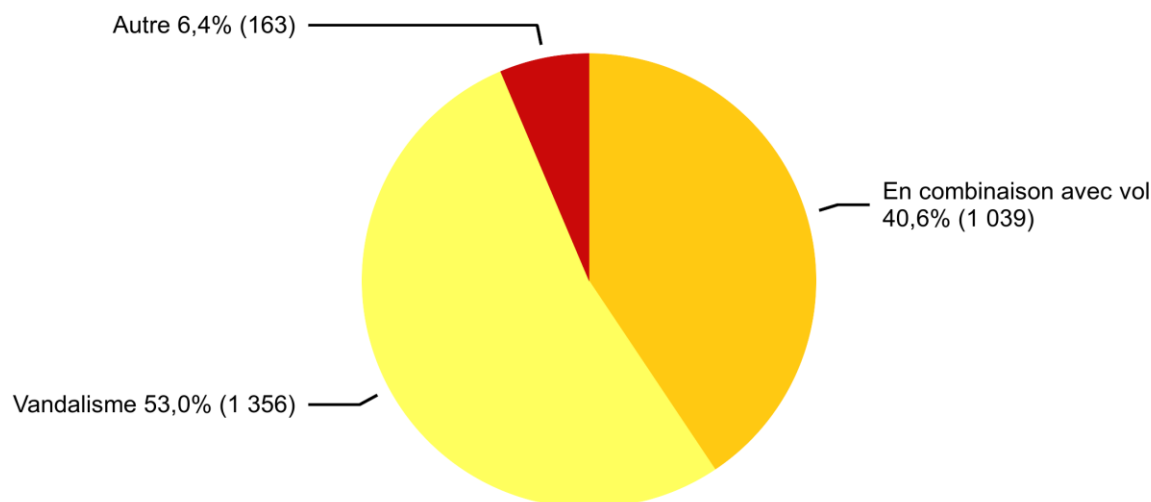
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

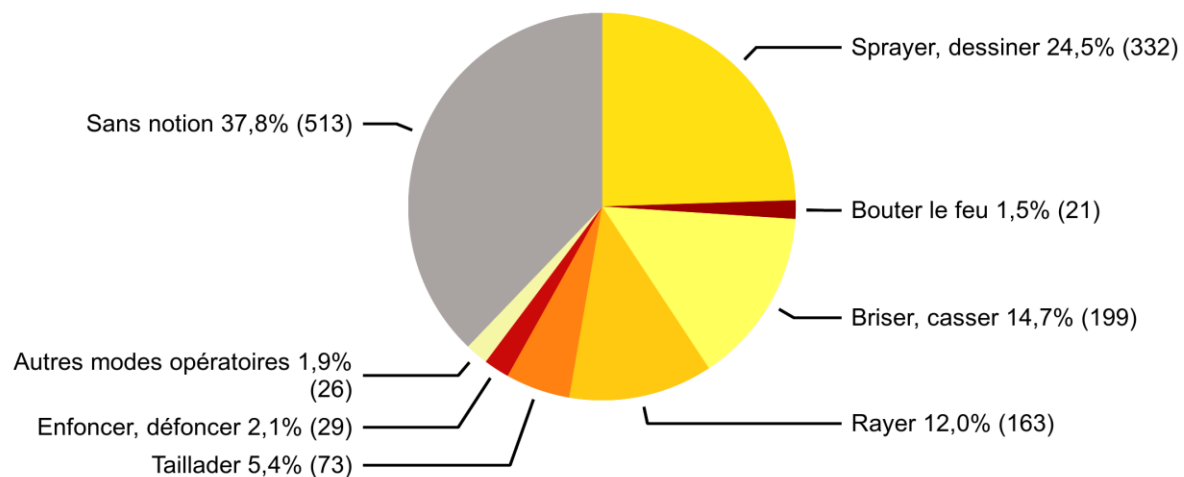
	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 661	33,1%	2 558	28,6%	-4%
En combinaison avec vol	1 056	18,8%	1 039	16,4%	-2%
Vandalisme	1 501	41,3%	1 356	33,3%	-10%
Autre	104	60,6%	163	66,9%	57%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2019

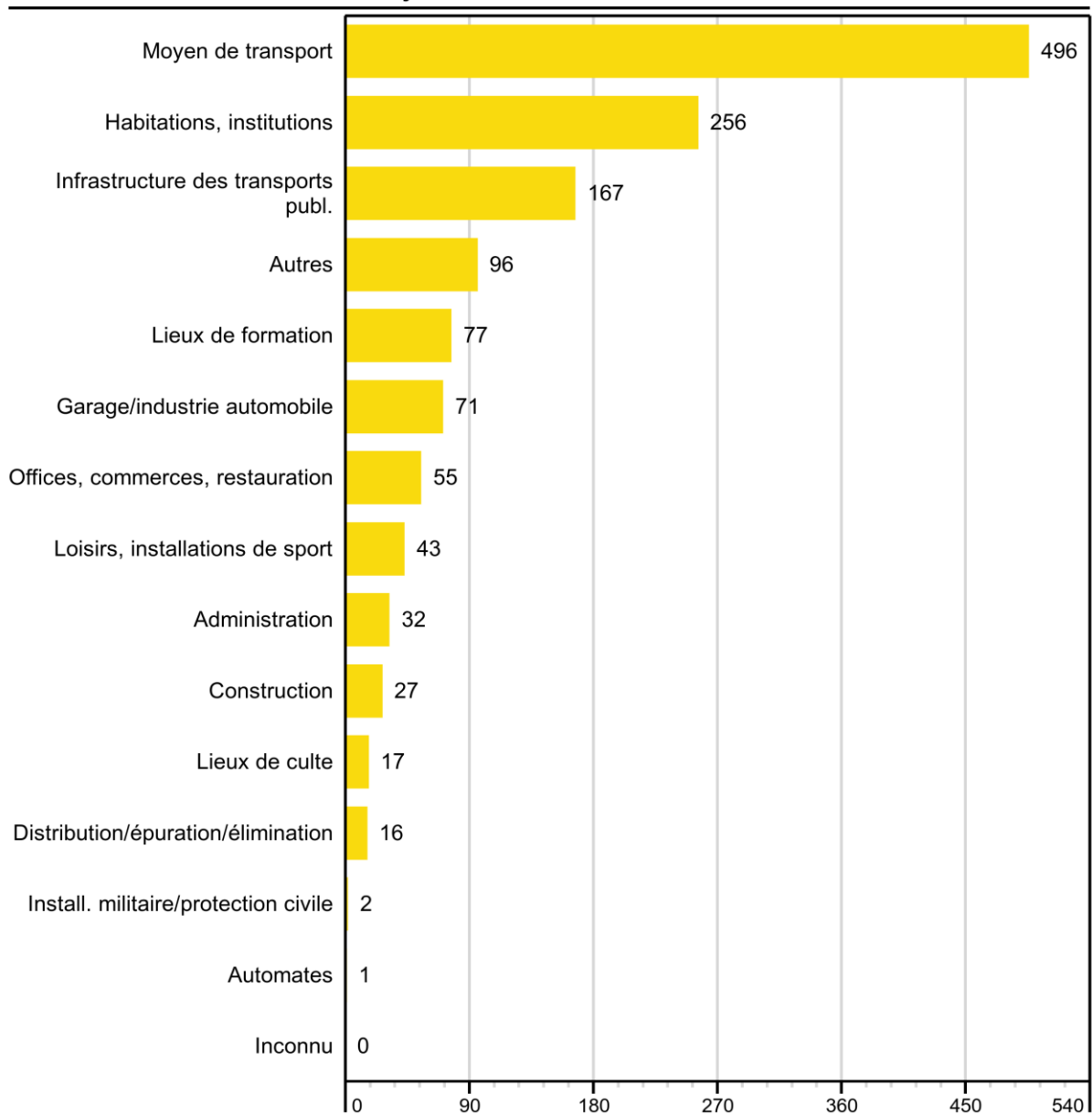
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

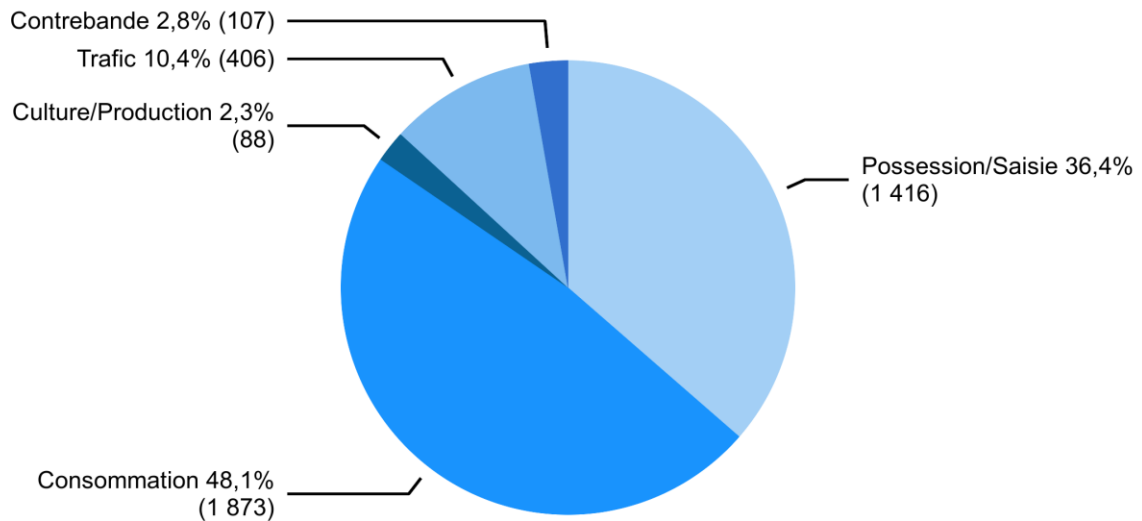
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	3 048	98,3%	3 890	98,5%	28%
Total possession/saisie	970	95,1%	1 416	95,9%	46%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	958	95,0%	1 404	95,9%	47%
Possession/saisie crime	12	100,0%	12	100,0%	0%
Total consommation	1 471	100,0%	1 873	100,0%	27%
Total culture/production	97	97,9%	88	97,7%	-9%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	97	97,9%	88	97,7%	-9%
Culture/production crime	0	–	0	–	0%
Total trafic	430	100,0%	406	100,0%	-6%
Trafic délit	349	100,0%	336	100,0%	-4%
Trafic crime	81	100,0%	70	100,0%	-14%
Total contrebande	80	98,8%	107	100,0%	34%
Importation, exportation, transit délit	68	98,5%	94	100,0%	38%
Importation, exportation, transit crime	12	100,0%	13	100,0%	8%

© OFS, Neuchâtel 2019

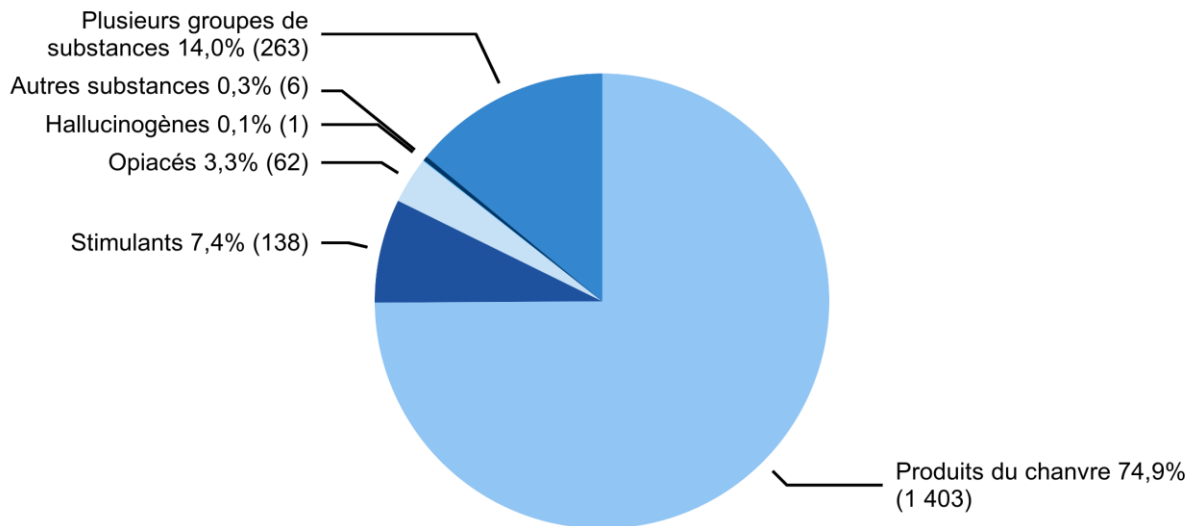
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2019

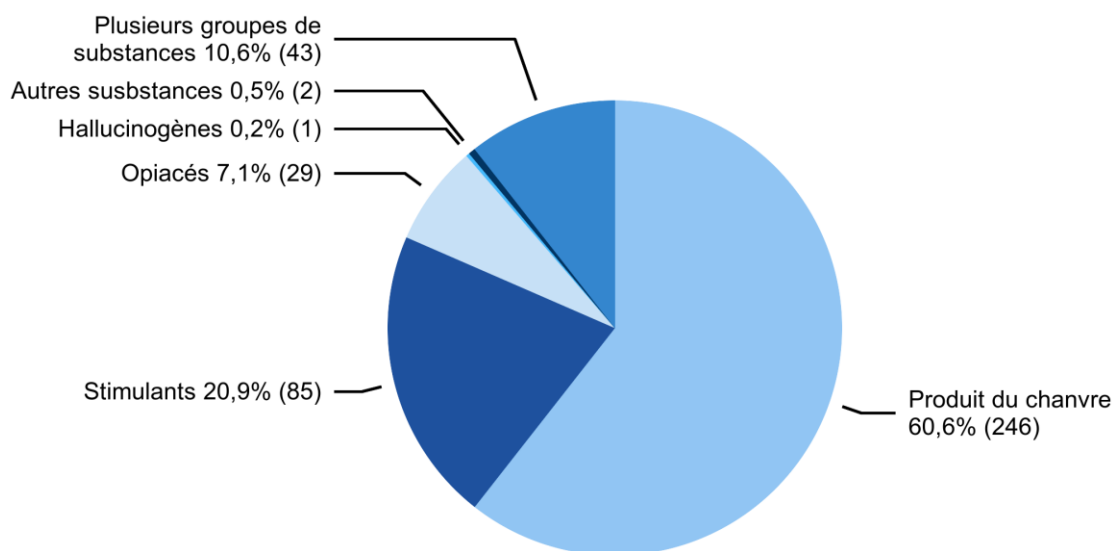
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10-14	15-17	18-19	20-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60+	sans notion
Suisses	859	0	15	169	146	201	122	131	46	21	8	0
Étrangers	492	0	10	56	55	122	84	107	43	12	3	0
résidents	373	0	9	39	45	94	59	80	35	9	3	0
asile	50	0	1	16	10	9	5	5	2	2	0	0
autres	69	0	0	1	0	19	20	22	6	1	0	0
Suissesses	142	0	7	37	23	30	11	17	12	4	1	0
Étrangères	34	0	0	6	4	10	6	6	2	0	0	0
résidents	29	0	0	5	4	9	5	4	2	0	0	0
asile	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	194	0	5	38	33	49	25	30	6	6	2	0
Étrangers	140	0	1	14	17	32	22	32	17	4	1	0
résidents	93	0	1	8	12	23	15	19	12	2	1	0
asile	13	0	0	6	5	0	1	1	0	0	0	0
autres	34	0	0	0	0	9	6	12	5	2	0	0
Suissesses	22	0	1	4	2	4	5	3	2	1	0	0
Étrangères	10	0	0	0	1	3	3	3	0	0	0	0
résidents	8	0	0	0	1	3	3	1	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	249	45	11	8	4	0	317
Suisses	190	35	6	5	4	0	240
Étrangers	59	10	5	3	0	0	77
résidents	46	6	3	3	0	0	58
asile	12	4	2	0	0	0	18
autres	1	0	0	0	0	0	1
Total adultes	1 163	119	23	13	10	0	1 328
Suisses	729	69	14	8	6	0	826
Étrangers	434	50	9	5	4	0	502
résidents	325	39	6	3	2	0	375
asile	24	6	2	2	1	0	35
autres	85	5	1	0	1	0	92

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2017	2018	Différence
Hommes	0	0	0%
Femmes	0	0	0%
Adultes	0	0	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	0	0	0%
Étrangers/ères	0	0	0%
Total décès dus à la drogue	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	96	–	0,239	–	6
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	22	–	–	–	225
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	42	–	–	–	1 065
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	14	–	–	–	118
Haschisch	511	49	19,538	–	–
Huile de haschisch	–	–	–	–	–
Marijuana	764	132	36,016	–	–
Cannabinoïdes de synthèse	2	–	0,099	–	–
Stimulants					
Amphétamine	58	3	0,967	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	20	752	–	–	–
Khat	–	–	–	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	67	–	1,549	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	24	6	0,160	–	–
Méphédrone	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	63	–	8,536	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	1	–	–	20	–
Autres produits de substitution	3	10	0,002	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	13	4	0,133	–	–
LSD	9	561	0,056	3	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	10	11	0,458	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	4	–	44,000	1 240	–
Autres substances stupéfiantes	3	–	0,031	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	4	58	0,001	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	5	–	10,308	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

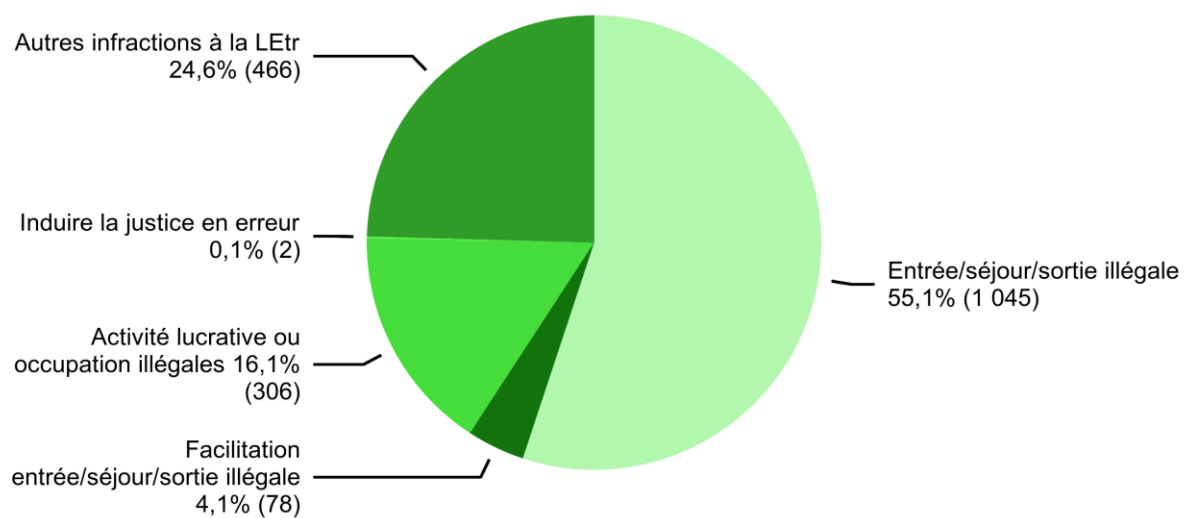
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	1 858	100,0%	1 897	100,0%	2%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	935	100,0%	1 045	100,0%	12%
Viol. des dispo. sur l'entrée	387	100,0%	430	100,0%	11%
Séjour illégal	548	100,0%	615	100,0%	12%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	95	100,0%	78	100,0%	-18%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	94	100,0%	78	100,0%	-17%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	100,0%	0	–	-100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	298	100,0%	306	100,0%	3%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	210	100,0%	214	100,0%	2%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Occupation d'étrangers non autorisée	83	100,0%	90	100,0%	8%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	2	100,0%	0	–	-100%
Total induire la justice en erreur	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Fausses indications/dissimulation de faits	3	100,0%	1	100,0%	-67%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	1	100,0%	–
Total autres infractions à la LEtr	527	100,0%	466	100,0%	-12%
Non-respect assign. lieu de résidence	465	100,0%	403	100,0%	-13%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	54	100,0%	54	100,0%	0%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	–	2	100,0%	–
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	8	100,0%	7	100,0%	-13%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	19 024	18 777	16 446	15 589	13 943	12 924	12 869
Loi sur les stupéfiants (LStup)	2 763	3 425	2 859	3 077	2 737	3 048	3 890
Loi sur les étrangers (LEtr)	1 406	2 278	1 786	1 662	1 761	1 858	1 897

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	19 024	18 777	16 446	15 589	13 943	12 924	12 869
Total vie et intégrité corporelle	1 388	1 134	1 066	1 083	886	888	934
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	2	1	0	0	1	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	0	4	1	3	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	7	14	8	4	12	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	530	420	434	396	362	329	335
Total patrimoine	11 973	11 889	10 499	9 841	9 074	8 129	8 059
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 897	5 819	4 783	4 019	3 865	3 301	3 271
dont vol par effraction	1 964	1 955	1 541	1 102	1 083	831	883
dont vol à l'arrachée	29	42	23	17	19	17	7
Vol de véhicule (Art. 139) ³	821	943	1 100	1 034	874	1 076	1 028
Brigandage (Art. 140)	56	60	65	34	30	33	33
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 693	1 456	1 743	1 779	1 583	1 605	1 519
Escroquerie (Art. 146)	242	344	248	702	549	426	480
Extorsion et chantage (Art. 156)	37	62	58	37	37	23	38
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	7	6	15	10	19	8	14
Total honneur, domaine secret ou privé	1 088	1 042	968	998	788	844	817
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	172	180	180	178	167	142	167
Total liberté	3 340	3 259	2 739	2 288	2 085	1 766	1 903
Menaces (Art. 180)	669	614	531	583	410	423	452
Contrainte (Art. 181)	136	113	101	126	111	119	143
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	1	3	0	0	13	0
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	12	21	16	10	17	18
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	139	142	140	148	143	175	188
Total intégrité sexuelle	168	252	205	229	209	214	205
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	45	94	41	55	62	36	30
Viol (Art. 190)	23	25	20	29	21	33	24
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	14	19	20	3	6	11
Pornographie (Art. 197)	29	37	33	28	69	37	58
Total danger collectif	187	132	123	169	149	173	185
Incendie intentionnel (Art. 221)	74	43	36	48	28	52	54
Total autorité publique	520	563	456	506	410	490	427
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	277	254	220	248	123	154	143
Total administration de la justice	92	88	96	83	90	91	91
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	4	14	14	16	34	40	38
Autres Code pénal	268	418	294	392	252	329	248

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Sarine	9 366	9 039	7 794	7 183	6 188	5 805	5 961
La Gruyère	3 102	2 942	2 817	2 671	2 546	2 356	1 975
La Broye	1 909	2 062	1 637	1 543	1 494	1 305	1 550
See / Lac	1 907	1 901	1 493	1 677	1 369	1 336	1 489
Sense	1 209	1 274	1 086	1 219	948	959	779
La Veveyse	693	685	625	568	598	466	573
La Glâne	796	820	970	709	773	685	528
Inconnu FR	42	54	24	19	27	12	14

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fribourg	5 866	5 678	4 738	4 373	3 568	3 537	3 469
Bulle	1 851	1 758	1 837	1 653	1 708	1 334	1 142
Estavayer	850	916	642	547	562	486	529
Villars-sur-Glâne	591	798	626	460	520	458	560
Murten	644	809	462	572	443	429	484
Marly	516	431	356	400	389	316	342
Romont (FR)	395	425	524	312	368	273	242
Düdingen	335	461	361	303	256	268	241
Granges-Paccot	364	287	297	449	313	258	262
Châtel-Saint-Denis	354	360	292	300	318	252	316
Belmont-Broye	268	261	271	267	260	244	365
Kerzers	260	299	319	191	207	222	279
Givisiez	247	279	422	153	172	202	162
Courtepin	290	179	187	216	216	164	173
Mont-Vully	162	156	166	193	114	157	158
Wünnewil-Flamatt	211	257	190	329	260	154	159
Gibloux	321	209	247	170	185	141	158
Riaz	98	114	75	90	72	132	75
Plaffeien	99	82	114	105	86	120	87
Matran	136	120	144	121	114	117	123
Marsens	91	87	49	69	73	114	72
Cheyres-Châbles	139	127	126	175	158	109	81
Belfaux	161	147	103	106	114	103	131
Grolley	134	143	61	57	61	93	133
Montagny (FR)	98	119	93	102	93	93	90
Bösingen	135	53	76	38	62	92	33
Broc	167	116	130	118	83	87	103
Neyruz (FR)	124	96	88	104	90	87	76
Gruyères	108	90	110	97	65	86	51
Tafers	105	107	70	103	70	84	52
Gurmels	85	70	62	111	102	79	88
Vaulruz	66	83	41	42	81	76	38
Villaz-Saint-Pierre	28	42	21	33	72	76	34
Avry	261	213	190	201	164	74	82
Attalens	114	79	102	69	64	73	92
Hauterive (FR)	62	74	91	62	59	72	78
Ursy	46	60	62	76	71	72	36
Val-de-Charney	86	109	110	106	57	69	33
Muntelier	72	95	55	96	61	65	38
Pont-en-Ogoz	99	53	48	65	40	64	58
Autres communes	2 985	2 935	2 488	2 555	2 172	1 992	2 144

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la LStup⁴	2 763	3 425	2 859	3 077	2 737	3 048	3 890
Total possession/saisie	892	1 230	849	943	838	970	1 416
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	871	1 216	834	934	831	958	1 404
Possession/saisie crime	21	14	15	9	7	12	12
Total consommation	1 451	1 775	1 438	1 409	1 365	1 471	1 873
Total culture/production	135	123	111	170	88	97	88
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	131	121	111	170	88	97	88
Culture/production crime	4	2	0	0	0	0	0
Total trafic	249	259	413	403	403	430	406
Trafic délit	214	206	352	357	334	349	336
Trafic crime	35	53	61	46	69	81	70
Total contrebande	36	38	48	152	43	80	107
Importation, exportation, transit délit	32	27	35	144	42	68	94
Importation, exportation, transit crime	4	11	13	8	1	12	13

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Sarine	1 355	2 004	1 537	1 415	1 384	1 528	1 929
La Gruyère	519	513	488	597	519	478	603
La Broye	388	274	217	247	236	243	361
See / Lac	163	182	148	195	171	284	344
Sense	123	242	215	331	187	274	250
La Veveyse	111	87	113	155	121	93	204
La Glâne	101	114	113	132	88	134	163
Inconnu FR	3	9	28	5	31	14	36

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fribourg	1 022	1 612	1 266	997	1 147	1 151	1 482
Bulle	285	355	339	441	389	311	418
Châtel-Saint-Denis	72	41	76	118	58	37	144
Estavayer	276	142	86	74	110	108	144
Belmont-Broye	29	37	21	49	23	41	86
Murten	46	69	32	72	62	64	82
Villars-sur-Glâne	31	44	61	80	49	81	81
Kerzers	18	19	16	25	28	39	74
Marly	113	83	37	64	43	59	74
Romont (FR)	59	63	71	58	44	65	74
Mont-Vully	44	57	26	36	10	62	68
Courtepin	17	15	24	24	34	48	66
Düdingen	25	61	47	62	26	69	58
Wünnewil-Flamatt	22	53	35	40	49	46	46
Attalens	9	10	18	9	26	19	45
Granges-Paccot	22	31	16	36	12	49	40
Grolley	5	6	2	7	3	16	38
Gibloux	18	108	22	47	4	25	36
Plaffeien	4	38	37	38	25	65	36
Schmitten (FR)	18	14	24	49	8	19	36
Ursy	2	4	6	25	16	12	30
Givisiez	44	15	17	24	18	25	29
Belfaux	18	16	13	28	8	18	28
Vuadens	14	11	11	13	10	13	28
Broc	47	25	9	23	14	5	24
Giffers	2	2	0	16	14	5	24
Saint-Aubin (FR)	8	4	1	5	6	2	22
Gurmels	3	10	27	4	7	28	21
Cugy (FR)	5	3	16	12	20	8	20
Riaz	9	15	0	9	10	11	20
Montet (Glâne)	0	4	0	0	0	0	19
Villaz-Saint-Pierre	3	2	2	5	4	12	19
Lully (FR)	11	0	11	8	8	11	18
Hauterive (FR)	10	8	12	18	8	8	17
Tafers	5	11	0	20	14	4	16
Vaulruz	53	32	26	22	16	24	16
Fétigny	0	0	7	0	3	0	15
Avry	6	10	8	12	11	10	14
Cheyres-Châbles	16	18	4	9	16	13	13
Cottens (FR)	0	2	10	2	14	4	13
Autres communes	372	375	423	496	370	461	356

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la LEtr	1 406	2 278	1 786	1 662	1 761	1 858	1 897
Total entrée/séjour/sortie illégaux	719	1 050	1 017	1 095	1 141	935	1 045
Violation des dispositions sur l'entrée	306	315	425	488	480	387	430
Séjour illégal	413	735	591	607	661	548	615
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	0	0	1	0	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	70	86	77	92	72	95	78
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	69	80	69	92	69	94	78
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	2	1	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	1	6	8	0	1	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	266	228	411	267	289	298	306
Exercer une activité lucrative sans autoris.	184	159	281	203	218	210	214
Procurer une activité lucrative sans autoris.	2	3	2	0	0	3	2
Occupation d'étrangers non autorisée	80	66	128	64	71	83	90
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	2	0
Total induire la justice en erreur	3	2	2	2	7	3	2
Fausses indications/dissimulation de faits	1	0	0	1	1	3	1
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	2	2	2	1	6	0	1
Total autres infractions à la LEtr	348	912	279	206	252	527	466
Non-respect assign. lieu de résidence	221	765	158	131	179	465	403
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	111	118	100	66	58	54	54
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	1	0	1	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	1	0	3	0	0	0	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	14	29	17	9	15	8	7

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
La Sarine	948	1 742	1 025	962	1 035	1 109	1 212
La Gruyère	167	147	277	279	207	320	178
La Broye	71	111	126	96	150	138	149
See / Lac	44	54	155	102	95	91	133
Sense	76	79	93	69	84	67	97
La Glâne	39	71	37	75	100	57	79
La Veveyse	31	34	48	63	70	45	42
Inconnu FR	30	40	25	16	20	31	7

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fribourg	699	1 601	787	756	773	937	889
Granges-Paccot	32	13	42	34	26	35	81
Bulle	112	99	157	200	134	157	66
Villars-sur-Glâne	77	55	33	55	65	30	60
Kerzers	12	9	52	17	16	26	56
Givisiez	25	10	26	2	24	24	54
Düdingen	56	42	32	31	35	30	48
Vaulruz	2	14	15	20	28	39	47
Belmont-Broye	18	26	46	7	19	19	46
Murten	14	21	36	31	23	16	42
Romont (FR)	20	46	30	42	63	23	35
Estavayer	19	28	13	39	28	20	31
Marly	21	20	40	44	13	8	26
Châtel-Saint-Denis	18	29	23	15	45	24	23
Montagny (FR)	11	11	19	7	3	13	23
Lully (FR)	4	11	2	22	40	12	21
Le Pâquier (FR)	0	2	7	12	0	14	20
Avry	19	8	9	21	10	12	19
Wünnewil-Flamatt	14	4	17	11	19	2	16
Cugy (FR)	1	17	12	2	1	13	14
Attalens	1	0	2	0	2	1	12
Grolley	2	1	2	1	10	2	12
Matran	16	2	6	7	49	28	12
Tafers	3	3	6	10	7	4	12
Riaz	0	0	3	7	0	9	10
Cottens (FR)	2	7	2	8	7	1	9
Siviriez	7	6	6	1	3	0	9
Corminboeuf	5	0	7	2	5	3	8
Ursy	1	0	0	17	7	6	8
Belfaux	10	11	10	11	9	10	7
Mont-Vully	0	1	1	6	15	10	7
Prez-vers-Noréaz	0	2	2	5	11	3	7
Ried bei Kerzers	0	7	31	5	11	10	7
Vallon	0	0	0	0	0	0	7
Châtonnaye	0	0	0	0	0	0	6
Courtepin	2	5	7	5	9	0	6
Gibloux	22	0	17	7	5	3	6
Haut-Intyamon	0	7	2	0	1	3	6
Pont-en-Ogoz	13	0	7	9	6	24	6
Vuadens	4	7	44	1	14	39	6
Autres communes	144	153	233	192	225	248	117

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	2 547	2 247	2 050	2 110	1 598	1 667	1 727
Violence grave (exercée)	50	35	39	38	28	47	35
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	4	2	5	1	3	2	3
Homicides avec arme à feu	1	1	1	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	3	0	1	1	3	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	0	0	2	0	0	1	2
Homicides autre instrument	0	1	1	0	0	0	1
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	23	7	14	8	4	12	8
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	5	0	1	2	1	0	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	17	4	4	4	2	9	4
Lés. corp. graves autre instrument	1	3	6	2	1	2	2
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	1	0	0	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	23	25	20	29	21	33	24
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	1	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 791	1 536	1 422	1 452	1 123	1 174	1 202
Lésions corporelles simples (Art. 123)	530	420	434	396	362	329	335
Voies de fait (Art. 126)	573	549	446	512	327	399	418
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	137	74	75	61	67	51	41
<i>Nombre d'affaires</i>	28	15	11	14	15	8	7
Participation à agression (Art. 134) ⁵	47	16	30	26	66	42	49
<i>Nombre d'affaires</i>	16	9	14	12	21	15	18
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	56	59	65	34	30	33	33
Contrainte (Art. 181)	136	113	101	126	111	119	143
Mariage forcé (Art. 181a)	–	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	9	12	21	16	10	17	18
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	25	39	30	33	27	30	22
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	277	254	220	248	123	154	143
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	706	676	589	620	447	446	490
Menaces (Art. 180)	669	614	531	583	410	423	452
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	37	62	58	37	37	23	38

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	1 095	1 027	842	978	770	768	815
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	2	1	0	0	0	1
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	0	2	1	1	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	2	0	0	2	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	149	152	130	132	103	102	109
Voies de fait (Art. 126)	271	271	211	251	169	187	184
Mise en danger vie (Art. 129)	6	3	5	3	3	0	2
Injure (Art. 177)	227	183	165	171	155	167	165
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	70	57	31	53	44	36	39
Menaces (Art. 180)	246	227	203	212	163	139	169
Contrainte (Art. 181)	58	52	33	59	55	55	73
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	5	12	8	6	7	11
Actes sexuels enfant (Art. 187)	9	19	9	22	24	14	9
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	1	1	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	4	11	6	9	9	7	4
Viol (Art. 190)	10	9	3	18	9	13	8
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	1	1	1	0	2	0
Autres articles du CP ⁶	35	35	27	37	29	36	38

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	11 973	11 889	10 499	9 841	9 074	8 129	8 059
Appropr. illégitime (Art. 137)	165	194	184	170	165	159	198
Abus de confiance (Art. 138)	148	147	134	133	148	94	130
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 897	5 819	4 783	4 019	3 865	3 301	3 271
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	821	943	1 100	1 034	874	1 076	1 028
Brigandage (Art. 140)	56	60	65	34	30	33	33
Soustraction de chose (Art. 141)	1	4	5	4	1	3	3
Soustraction de données (Art. 143)	61	46	18	52	62	120	55
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	21	35	24	20	27	19	20
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 693	1 456	1 743	1 779	1 583	1 605	1 519
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	2 460	2 461	1 893	1 430	1 339	1 056	1 039
Escroquerie (Art. 146)	242	344	248	702	549	426	480
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	216	147	131	317	243	100	123
Filouterie d'auberge (Art. 149)	22	15	15	11	13	14	20
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	10	13	12	6	18	15	17
Extorsion et chantage (Art. 156)	37	62	58	37	37	23	38
Gestion déloyale (Art. 158)	6	7	6	9	5	11	4
Détournement de salaire (Art. 159)	0	4	3	4	2	3	0
Recel (Art. 160)	77	73	39	43	56	30	25
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	2	6	3	3	4	3
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	1	2	0	0	6	2	1
Autres infractions contre le patrimoine	37	55	32	34	48	35	52

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

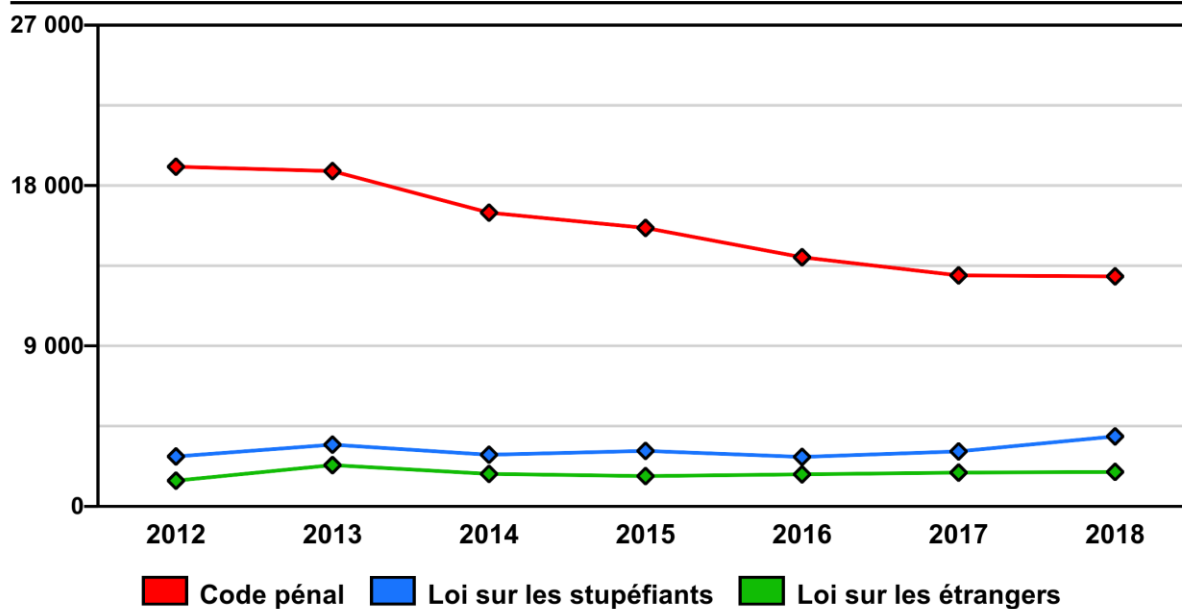
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



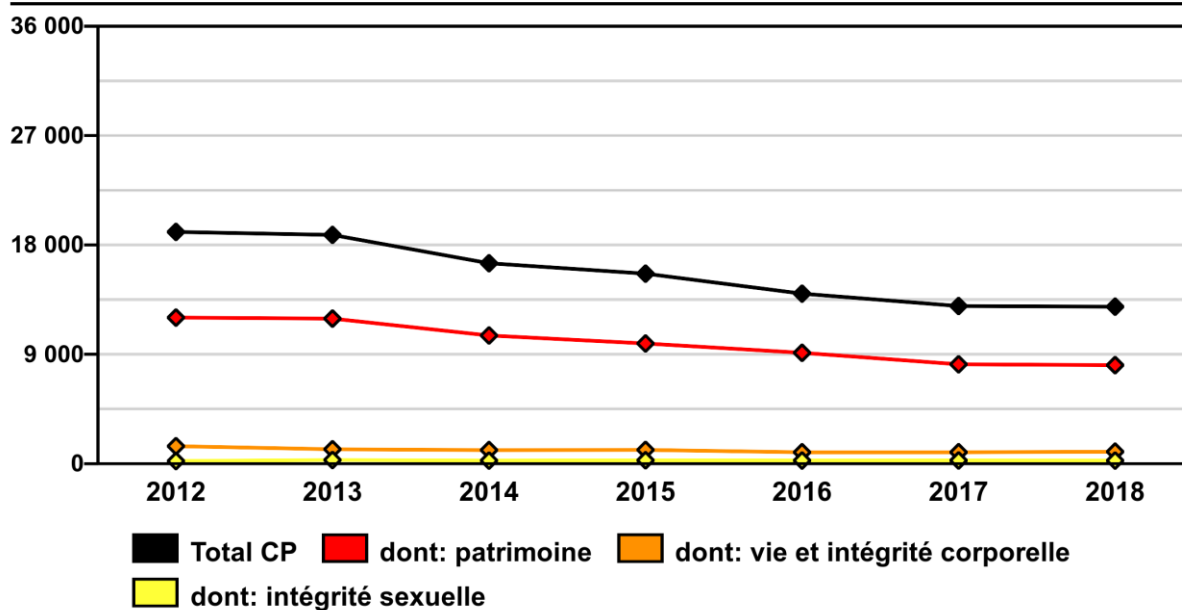
État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 36: Infractions selon la loi

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

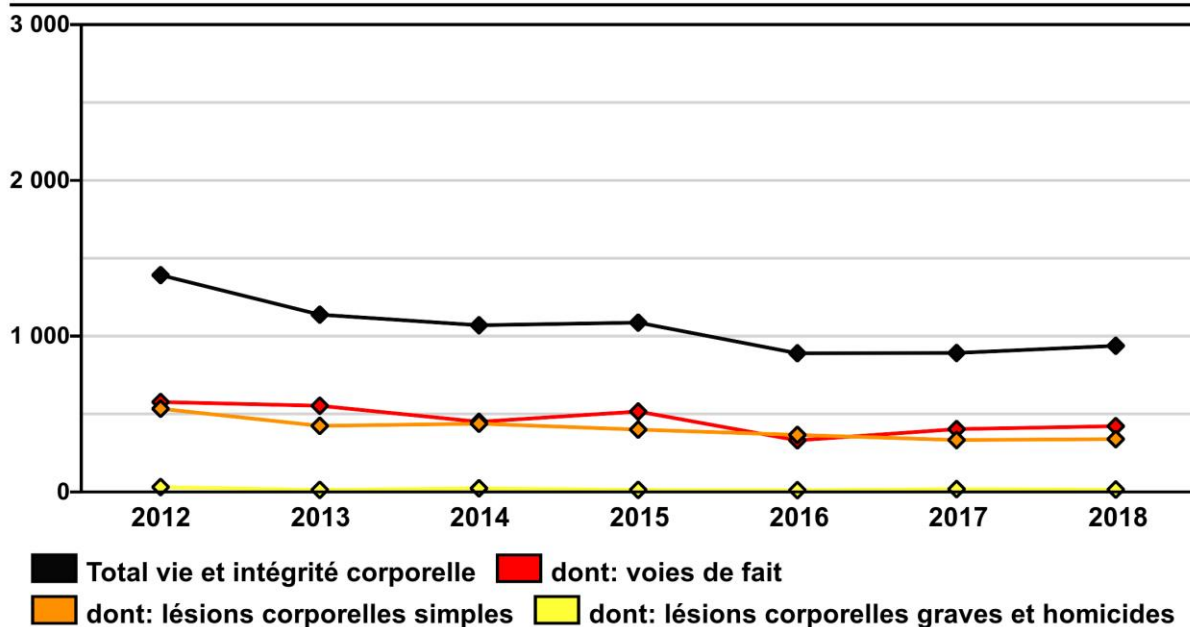
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.2 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2019

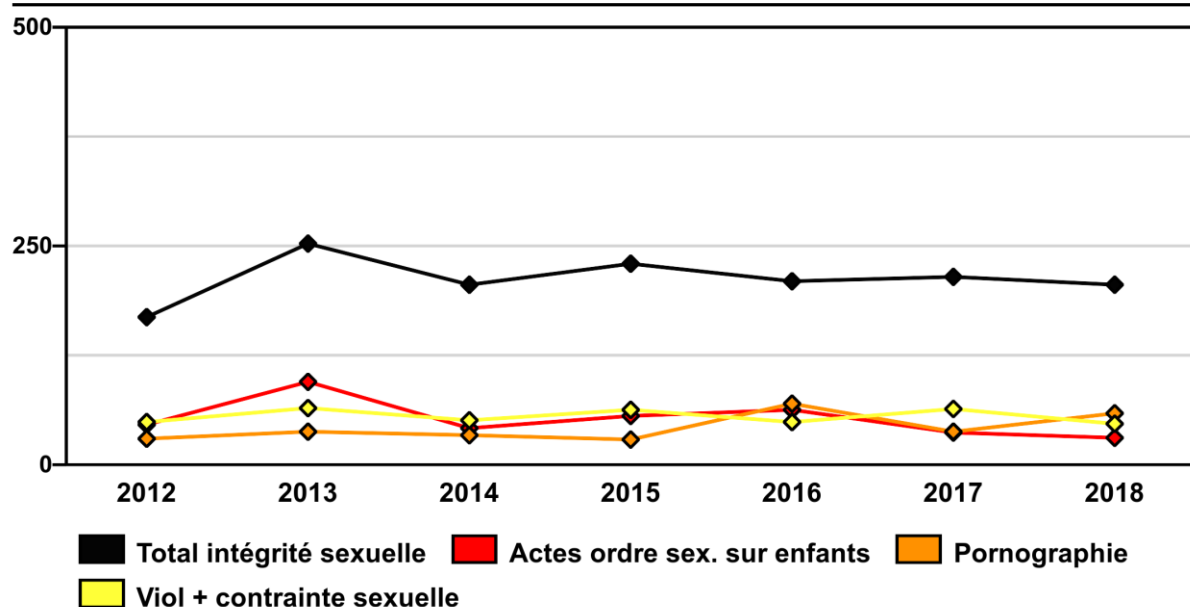
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

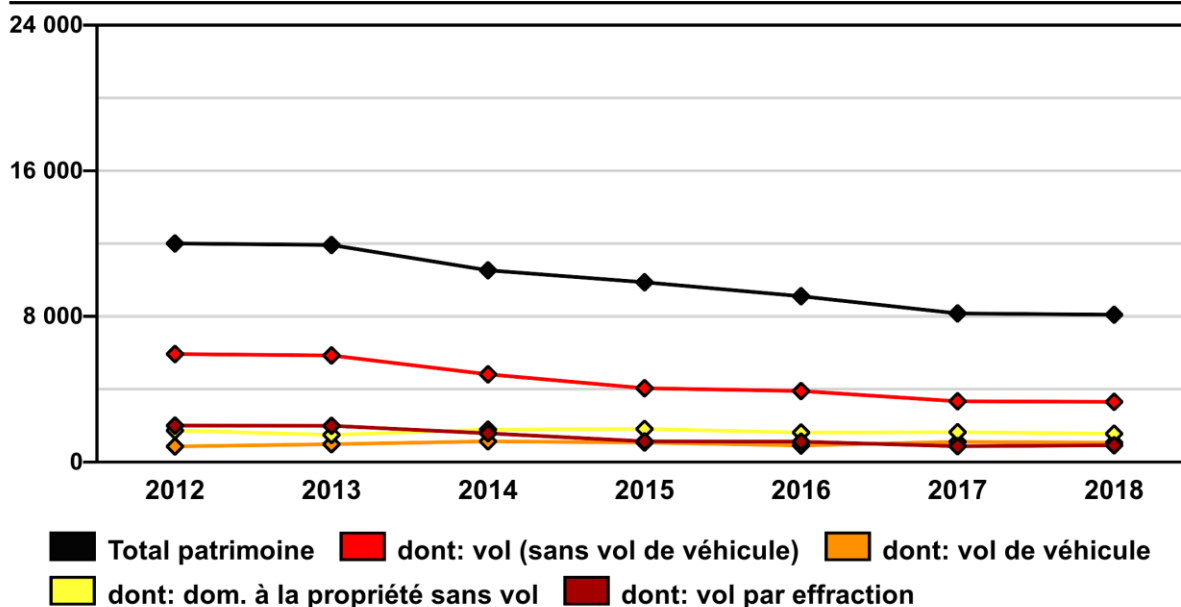
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.4 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2019

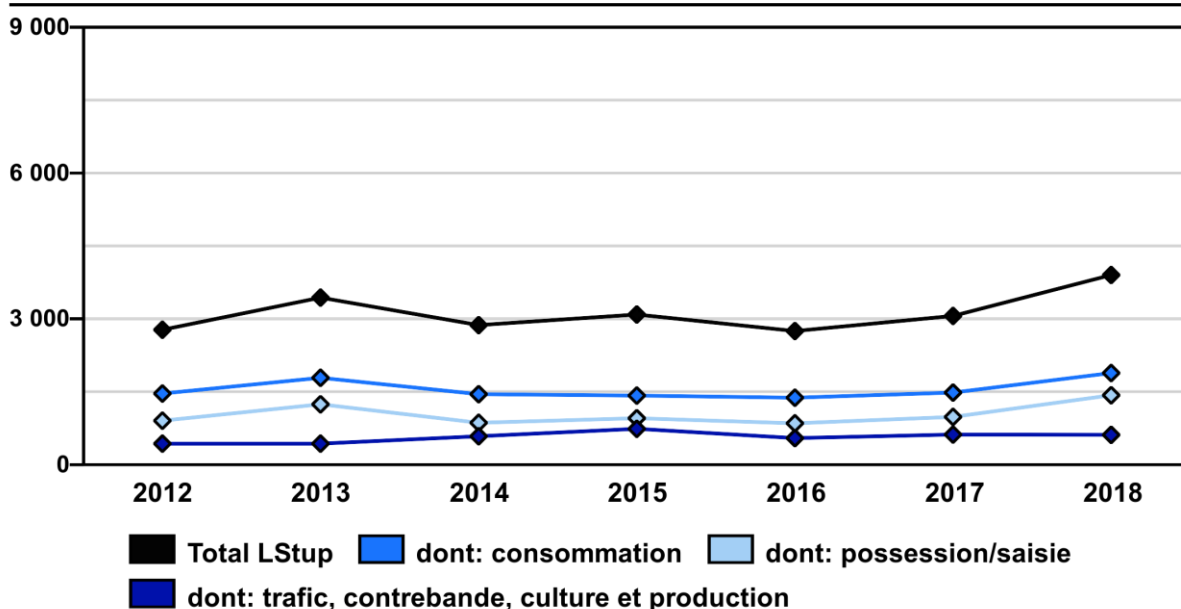
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits,

elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	7
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	8
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	11
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	12
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	14
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	15
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	18
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	19
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	22
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	23
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	24
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	24
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	25
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	25
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	27
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	30
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	31
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	33
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	35
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	39
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	40
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	43
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	44
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	48
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	50
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	51
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	51
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	52
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	53
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	55
Tableau 34: Infractions selon la loi	56
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	57
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	58
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	59
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	60
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	60
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	61
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	62
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	63
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	64
Tableau 44: Infractions de violence	65
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	66
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	67

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	6
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	7
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	9
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district.....	10
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	11
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district.....	13
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune.....	14
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district.....	16
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune.....	17
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	19
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	20
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	21
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	26
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	28
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	28
Figure 17: Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	29
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	29
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	32
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	34
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	35
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	36
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	37
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	39
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	40
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	41
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	42
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	43
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	44
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire.....	45
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	46
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	47
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	49
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	50
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	54
Figure 36: Infractions selon la loi	68
Figure 37: Code pénal: sélection de titres.....	68
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	69
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle	69
Figure 40: Infractions contre le patrimoine.....	70
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants	70